

Dr Sènakpon Spéro GOUCHOLA

VERS UN
PACTE NATIONAL
SUR LA COPRODUCTION DE LA
SECURITE



— VERS UN —
PACTE NATIONAL
SUR LA COPRODUCTION DE LA
SECURITE

ISBN : 978-99982-3-219-8

Dépôt légal n°17811

Tous droits de traduction, d'adaptation,
de représentation et de reproduction
réservés pour tout pays.

Dr Sènakpon Spéro GOUCHOLA

— **VERS UN** —
PACTE NATIONAL
SUR LA COPRODUCTION DE LA
SECURITE

PRÉFACE

Depuis les fondements de la civilisation romaine jusqu'aux dynamiques complexes de l'ère contemporaine, la sécurité a été perçue, à tort, comme le monopole exclusif d'une entité étatique : celle des corps armés et des forces de l'ordre. Cette conception réductrice, longtemps ancrée dans les imaginaires collectifs, a considérablement limité l'efficacité des politiques sécuritaires. Or, à l'heure où les menaces se densifient, se diversifient et se transnationalisent, il est impératif de repenser fondamentalement le paradigme de la gouvernance sécuritaire.

Les indicateurs sécuritaires actuels sont alarmants. Le continent africain, et le Bénin en particulier, font face à une convergence de menaces asymétriques sans précédent : montée en puissance du terrorisme djihadiste, radicalisation idéologique, cybercriminalité transfrontalière, piraterie maritime dans le Golfe de Guinée, trafics illicites en tout genre. Ces phénomènes exigent des États une refonte stratégique profonde de leurs dispositifs sécuritaires, fondée non plus sur la seule réponse répressive, mais sur une architecture préventive, inclusive et participative.

Le Bénin, dans cette dynamique réformatrice, a engagé des transformations institutionnelles significatives. La création de la Police Républicaine, dont la mission cardinale est d'assurer le maintien effectif de l'ordre public sur l'ensemble du territoire national, constitue une avancée

structurelle majeure, témoignant d'une volonté politique réelle d'adapter l'appareil sécuritaire aux exigences du 21^{ème} siècle. Toutefois, aucune réforme institutionnelle, aussi ambitieuse soit-elle, ne saurait produire des résultats durables sans l'adhésion active et éclairée de la société civile. La sécurité n'est pas un bien public délivré unilatéralement par l'État ; elle se coconstruit.

C'est précisément cette vision novatrice que porte avec rigueur et lucidité le Contrôleur Général de Police GOUCHOLA dans cet ouvrage de référence. En articulant avec clarté conceptuelle la notion de coproduction de la sécurité, l'auteur pose les jalons d'un nouveau contrat social sécuritaire pour le Bénin. La coproduction sécuritaire, telle qu'il la définit, transcende la simple collaboration entre forces de l'ordre et population : elle constitue un pacte national de responsabilité partagée, dans lequel chaque citoyen devient un acteur stratégique du maintien de l'ordre public.

Dans cette perspective, la Police Républicaine ne peut exercer pleinement ses missions sans un partenariat opérationnel avec les communautés. La collecte du renseignement de proximité, la détection précoce des comportements suspects, la prévention situationnelle constituent autant de leviers dont l'efficacité repose sur la confiance mutuelle entre institutions sécuritaires et citoyens. Briser le mur de la méfiance pour bâtir une culture citoyenne de la vigilance et de la coresponsabilité sécuritaire : voilà l'enjeu fondamental que cet ouvrage s'attelle à relever.

Le travail intellectuel accompli par le Contrôleur Général de Police GOUCHOLA force l'admiration. En réussissant le difficile exercice de vulgariser, sans jamais le dénaturer, un corpus technique habituellement réservé aux seuls praticiens de la sécurité, il offre à l'ensemble des Béninois un outil pédagogique et opérationnel d'une rare valeur. Cet ouvrage est bien plus qu'un livre : c'est une feuille de route citoyenne, un instrument de mobilisation nationale au service de la paix et de la cohésion sociale.

À l'heure où l'urgence sécuritaire appelle des réponses collectives, concertées et multisectorielles, cet ouvrage s'adresse avec une égale pertinence aux décideurs politiques, aux cadres concepteurs des politiques publiques, aux experts en sécurité et défense, aux leaders communautaires et à tout citoyen béninois soucieux de l'avenir de sa nation. Il appartient désormais à chacun de s'en emparer, de le diffuser et d'en faire le socle d'un engagement civique renouvelé pour la sécurisation durable de notre territoire.

La sécurité du Bénin ne se délègue pas, elle se partage.

Bonne lecture !

Sacca LAFIA

*Ancien Ministre de l'Intérieur et
de la Sécurité Publique*

INTRODUCTION

Écrire ce livre n'est pas un simple exercice académique ou une formalité d'expert en stratégie ; c'est une réponse à l'urgence d'un cri intérieur et d'une observation lucide du monde qui nous entoure. En tant qu'auteur, mon moteur a été la conviction profonde que nous arrivons à la fin d'un cycle : celui où l'on pensait que la sécurité était l'affaire exclusive de quelques hommes en uniforme, isolés dans des casernes ou des commissariats, tandis que le reste de la population attendait, passivement, d'être protégée. J'ai écrit ces pages parce que le Bénin, notre chère patrie, se trouve à la croisée des chemins. Dans un environnement régional instable, marqué par des secousses imprévisibles, nous ne pouvons plus nous permettre le luxe de l'indifférence ou de la naïveté.

Ce livre est né de la volonté d'offrir une boussole, un cadre de réflexion et surtout un appel à l'action pour que chaque Béninois, du paysan au cadre supérieur, de l'étudiant au chef d'entreprise, comprenne que la survie de notre modèle de société repose désormais sur une responsabilité partagée. C'est un plaidoyer pour un changement de paradigme, une invitation à passer du statut de spectateur de sa propre sécurité à celui d'acteur engagé d'une résilience nationale.

Le voyage intellectuel et stratégique que je vous propose à travers cet ouvrage est une plongée au cœur des mécanismes qui font et défont les nations modernes.

Nous commencerons par explorer les racines de notre contrat social, là où la loi et la constitution cessent d'être de simples textes froids pour devenir le bouclier des plus vulnérables. Mais nous ne resterons pas enfermés entre nos frontières. Le lecteur sera transporté dans la complexité d'un monde globalisé, où un clic à l'autre bout de la planète ou un conflit dans une région reculée du Sahel peut avoir des répercussions directes sur le calme de nos quartiers à Cotonou, Parakou ou Natitingou. Nous décortiquerons la mécanique des menaces nouvelles, ces ombres asymétriques qui ne portent pas d'uniforme et qui se jouent des frontières physiques. L'analyse se fera ensuite plus intime, plus nationale, en scrutant les fragilités de notre tissu social et les opportunités que nous offre notre jeunesse.

Nous irons au-delà du constat pour proposer une véritable ingénierie de la collaboration : comment s'organiser ?

Quels sont les gestes qui sauvent ? Comment bâtir une confiance indestructible entre le citoyen et l'agent public ? Ce livre dessine l'architecture d'une agence nouvelle, d'un financement innovant et d'une culture du devoir qui transforme le patriotisme en une arme de construction massive.

Ce que vous tenez entre les mains est bien plus qu'un essai ; c'est un manifeste pour une paix durable. J'ai voulu que chaque page transpire la réalité du terrain tout en ouvrant des perspectives audacieuses. Imaginez un Bénin où la sécurité n'est plus une source d'angoisse, mais le socle invisible et solide sur lequel reposent nos ambitions économiques et nos rêves personnels. Pour y parvenir, il

nous faut briser les vieux réflexes de méfiance. Il nous faut éduquer, conscientiser et structurer. Ce livre vous montrera que la sécurité est une coproduction, un chantier permanent où chaque brique posée par un citoyen renforce la muraille de la nation. Vous découvrirez comment la technologie, l'éducation civique et la vigilance communautaire peuvent s'imbriquer pour créer un environnement où le crime ne trouve plus de refuge. C'est une lecture qui bouscule, qui interroge nos habitudes et qui, je l'espère, fera naître en vous ce sentiment d'urgence créatrice.

Le lecteur qui s'aventure dans ces lignes doit se préparer à un changement de regard. Nous allons déconstruire l'idée que la sécurité est une contrainte pour révéler qu'elle est, au contraire, la condition première de notre liberté. En parcourant ces réflexions, vous comprendrez pourquoi le silence face au danger est une complicité involontaire et comment votre simple regard, votre vigilance et votre engagement peuvent devenir les piliers d'une stratégie de défense nationale plus efficace que n'importe quelle armurerie. Nous aborderons les dérives possibles, car aucun système humain n'est infaillible, pour mieux les anticiper et les neutraliser. C'est une quête de vérité et d'efficacité que je vous propose. Si vous avez déjà ressenti cette inquiétude diffuse face aux nouvelles du monde, si vous croyez que le génie béninois est capable d'inventer des solutions propres à ses réalités, alors ce livre est votre manuel. Il est le point de départ d'un grand dialogue national. La sécurité ne se décrète pas seulement au sommet de l'État, elle se cultive chaque jour dans le cœur et l'esprit des citoyens. En refermant cet ouvrage, vous ne verrez plus jamais votre voisin, votre rue ou votre pays de la même manière. Vous

ferez partie de ceux qui savent et, surtout, de ceux qui agissent pour que le Bénin reste cette oasis de stabilité et de progrès. La grande aventure de la coproduction de la sécurité commence ici, et elle a besoin de votre lecture attentive pour prendre vie.

Comme l'affirmait si justement Nelson Mandela : "La sécurité ne dépend pas tant du nombre de personnes en uniforme que de la certitude que chaque citoyen a de vivre dans une société juste et protégée." C'est cette certitude que nous allons, ensemble, apprendre à construire. Plongez dans ces pages, car le pacte que je vous propose de signer est celui de notre avenir commun.

CHAPITRE 1 : LES FONDEMENTS CONSTITUTIONNELS ET JURIDIQUES DE LA SECURITE AU BENIN

Ce chapitre analyse la sécurité comme droit fondamental garanti par l'article 15 de la Constitution béninoise et comme mission régalienne de l'État. Il explique la responsabilité institutionnelle des pouvoirs publics dans la protection des personnes et des biens. L'accent est mis sur la relation entre État de droit, stabilité institutionnelle et sécurité intérieure. Il démontre que sans sécurité, aucun projet économique, social ou démocratique ne peut prospérer durablement.

Lorsque j'ai commencé à m'intéresser de près à l'architecture de notre État, une question m'a souvent été posée : « Pourquoi la sécurité devrait-elle être la priorité absolue dans un pays qui a tant de besoins sociaux ? » Ma réponse a toujours été la même, car elle est ancrée dans une réalité que nous oublions parfois : la sécurité n'est pas un luxe pour les nantis, c'est le premier des droits de l'homme. Au Bénin, cette évidence ne repose pas uniquement sur une volonté politique de circonstance, elle est gravée dans le marbre de notre Loi fondamentale. L'article 15 de la Constitution béninoise est, à mes yeux, l'un des textes les plus puissants de notre arsenal juridique. Il dispose que « tout individu a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité et à l'intégrité de sa personne ». Ce n'est pas une simple déclaration d'intention. C'est un contrat. Il est un devoir régalien pour l'État de garantir la sécurité sur toute l'étendue du territoire national, de préserver l'ordre public et la coexistence pacifique entre les populations, de garantir l'intangibilité des frontières physiques, ainsi que la sûreté des institutions et la protection des citoyens.

C'est la promesse que la République fait à chaque citoyen, dès son premier souffle, qu'il pourra grandir, travailler et circuler sans craindre pour son existence.

Je considère cet article 15 comme le « certificat d'existence » de notre État de droit. Sans la garantie de la sécurité, toutes les autres libertés qu'il s'agisse de la liberté d'expression, du droit de vote ou de la liberté d'entreprendre deviennent

purement théoriques. Comment peut-on parler de démocratie si le citoyen a peur de se rendre aux urnes ? Comment peut-on parler de justice si les témoins craignent pour leur vie ? Je le dis souvent lors de mes conférences : « La sécurité est le socle invisible sur lequel repose tout l'édifice des libertés individuelles ». Elle est le préalable nécessaire à tout exercice citoyen.

Pour bien comprendre cette responsabilité, il faut revenir à la notion de mission régalienne. Dans l'histoire de la construction des nations, l'État est né de la nécessité de protéger les membres de la communauté contre les agressions. C'est ce que les théoriciens appellent le monopole de la violence légitime. Au Bénin, cette mission est confiée aux pouvoirs publics avec une exigence de résultats. L'État ne peut pas se dérober. La protection des personnes et des biens n'est pas un service que l'administration rend par pure bonté de cœur ; c'est une obligation de service public. Lorsque je discute avec des responsables des forces de défense et de sécurité, je leur rappelle sans cesse que leur uniforme est le symbole de cette confiance déléguée par le peuple. Cette responsabilité institutionnelle est globale : elle engage le Président de la République en tant que Chef Suprême des Armées, le Parlement par le vote des lois et du budget, et les tribunaux par la sanction des atteintes à l'ordre public.

- Le lien indéfectible entre État de droit et Stabilité institutionnelle : Un pays où la sécurité est défaillante est un pays où les institutions s'étiolent. L'instabilité sécuritaire engendre presque toujours une érosion de la confiance envers l'État.

- La sécurité comme bien public pur : Contrairement à d'autres biens, la sécurité profite à tous simultanément. Ma sécurité renforce la vôtre, et la défaillance de la sécurité dans un quartier finit par contaminer toute la ville.

- L'impératif de l'intégrité de la personne : L'article 15 protège non seulement contre les violences physiques, mais aussi contre les atteintes morales et psychologiques liées à un climat d'insécurité permanent.

Mon expérience sur le terrain m'a montré que l'on ne peut pas dissocier la sécurité de la stabilité institutionnelle. Une institution n'est solide que si elle peut faire respecter ses décisions sur l'ensemble du territoire. Imaginez une mairie qui ne peut pas collecter ses taxes parce que des zones entières sont contrôlées par des groupes illégaux, ou une école qui ferme par peur de représailles. Dans ces moments-là, l'État de droit recule. C'est pourquoi je martèle cette idée : « L'autorité de l'État commence là où finit la peur du citoyen ». Un État fort n'est pas un État qui opprime, c'est un État qui protège.

Comme l'a souligné le juriste et philosophe Hans Kelsen : L'ordre juridique est par essence un ordre de contrainte visant à garantir la sécurité de ceux qui lui sont soumis » (Kelsen, 1960). Cette citation nous rappelle que la loi elle-même n'a de sens que si elle est capable de créer un environnement pacifié. Au Bénin, nous avons la chance d'avoir une tradition constitutionnelle qui place l'humain au centre. Mais nous devons transformer cette théorie juridique en une réalité vécue.

Il est crucial de comprendre que sans sécurité, aucun projet de développement ne peut prospérer. Je vois parfois des investisseurs hésiter, non pas à cause du marché béninois qui est pourtant dynamique, mais à cause des risques perçus. Le développement économique a besoin de prévisibilité. Un entrepreneur ne construira pas une usine s'il pense qu'elle sera pillée ou si ses employés ne peuvent pas s'y rendre en toute sécurité. Le tourisme, un pilier de notre économie nationale, est le premier secteur à s'effondrer dès que la sécurité est menacée. J'aime utiliser cette formule simple : « L'insécurité est l'impôt le plus lourd qui pèse sur les pauvres ». Pourquoi ? Parce que ce sont les populations les plus vulnérables qui paient le prix fort quand l'État ne parvient pas à sécuriser les quartiers ou les marchés. Elles n'ont pas les moyens de se payer des gardes privés ou des systèmes d'alarme sophistiqués. Elles dépendent entièrement de la puissance publique.

- Cybercriminalité
- Attaques informatiques
- Trafics illicites
- Traite des personnes
- Corruption
- Terrorisme

- Stabilité politique
- Investissement
- Infrastructures
- Climat des affaires



Schéma synthétique des facteurs déterminants de la Sécurité et du développement au Bénin |

Pour mettre en pratique ces fondements juridiques au quotidien, je conseille toujours aux citoyens de s'approprier leurs droits. Connaître l'article 15, c'est comprendre que vous avez le droit d'exiger de l'État une présence sécuritaire efficace. Mais c'est aussi comprendre que votre sécurité commence par le respect de la légalité. Un citoyen qui respecte le code de la route, qui ne se fait pas justice lui-même et qui dénonce les comportements suspects participe directement à la solidité de l'État de droit.

- La sécurité économique : Elle passe par la protection du droit de propriété et la libre circulation des marchandises.

- La sécurité sociale : Elle garantit que les services publics (santé, éducation) sont accessibles sans entrave physique.

- La sécurité démocratique : Elle assure la sérénité des débats politiques et l'intégrité des processus électoraux.

Dans ma démarche, je cherche à démontrer que la sécurité n'est pas une fin en soi, mais un moyen. C'est le carburant du moteur de l'émergence. Si nous voulons que le Bénin devienne une puissance économique régionale, nous devons faire de notre stabilité sécuritaire notre marque de fabrique. C'est un "Pacte de confiance" que nous devons signer entre nous.

L'une des plus grandes leçons que j'ai tirées de mes recherches est que la force physique d'un État ne suffit jamais si elle n'est pas adossée à une légitimité juridique incontestable. C'est ici que l'État de droit intervient.

Chaque action des forces de l'ordre doit être encadrée par la loi pour éviter l'arbitraire. Car, paradoxalement, un État qui viole les droits de ses citoyens sous prétexte de les protéger crée une autre forme d'insécurité. Pour que la coproduction fonctionne, le citoyen doit avoir la certitude que l'uniforme est son allié, et non une menace. Comme l'écrivait Jean-Jacques Rousseau : « Le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître, s'il ne transforme sa force en droit et l'obéissance en devoir » (Rousseau, 1762). C'est exactement ce que nous essayons de faire au Bénin : transformer la nécessité de sécurité en un devoir patriotique partagé.

Mon conseil pour les décideurs est de ne jamais sacrifier l'investissement sécuritaire sur l'autel de l'urgence sociale immédiate, car l'un nourrit l'autre. Une école construite dans une zone d'insécurité est une école perdue. Un pont jeté entre deux régions instables est un pont inutile. Nous devons intégrer la variable sécuritaire dans chaque décision budgétaire. C'est ce que j'appelle la *Planification sécuritaire intégrée*.

Pour vous, lecteurs, mettre en pratique ces concepts commence par un changement de mentalité. Cessez de voir la sécurité comme un domaine réservé aux spécialistes. Quand vous voyez une injustice, quand vous constatez une faille dans votre quartier, rappelez-vous que l'article 15 vous donne une légitimité pour agir et alerter. Votre vigilance est le prolongement naturel de la loi. Un citoyen averti est la première sentinelle de la République.

En somme, les fondements juridiques de notre nation nous imposent une vision holistique. La sécurité est à la fois le bouclier qui nous protège et la fondation sur laquelle nous construisons nos maisons, nos carrières et l'avenir de nos enfants. En comprenant que l'État est le garant institutionnel de cette paix, nous acceptons aussi notre rôle de partenaires. La Constitution nous donne le droit à la sécurité, mais notre engagement patriotique nous donne le devoir de la produire ensemble. C'est là que réside la véritable souveraineté : dans la capacité d'un peuple à se sentir en sécurité sur sa propre terre, protégé par des lois qu'il respecte et des institutions qu'il soutient.

CHAPITRE 2 : UN MONDE GLOBALISE FACE AUX NOUVELLES MENACES TRANSNATIONALES

Ce chapitre dresse le panorama stratégique international marqué par la mondialisation, la compétition pour les ressources et l'émergence de menaces asymétriques. Il développe les enjeux liés au terrorisme, à la criminalité organisée et à la cybercriminalité. L'analyse montre comment les frontières deviennent poreuses et comment les États sont fragilisés. Il souligne la nécessité d'une adaptation permanente des politiques de sécurité.

Si j'ai insisté dans le chapitre précédent sur l'assise juridique nationale de notre sécurité, c'est parce qu'il faut une base solide pour affronter la tempête qui gronde au-delà de nos frontières. Aujourd'hui, je vous invite à lever les yeux de notre texte constitutionnel pour regarder le monde tel qu'il est : vaste, interconnecté, mais surtout, d'une dangerosité inédite. Nous vivons une époque paradoxale où la mondialisation, qui nous a apporté la technologie, la rapidité des échanges et une ouverture sans précédent, a aussi agi comme un accélérateur de menaces. Ce que je constate chaque jour, c'est que la distance n'est plus une protection. Un événement qui se produit dans les montagnes lointaines d'Asie centrale ou dans une arrière-salle informatique en Europe de l'Est peut, par un effet domino implacable, impacter la tranquillité d'un village dans l'Alibori ou l'économie d'un quartier à Cotonou.

Le panorama stratégique international est devenu un échiquier mouvant où les règles classiques de la guerre et de la paix ont volé en éclats. Nous sommes passés de conflits entre États, avec des armées régulières et des lignes de front identifiables, à ce que j'appelle « l'ère de l'asymétrie totale ». Dans ce monde, l'adversaire est souvent invisible, sans visage et sans adresse fixe. La compétition féroce pour les ressources qu'il s'agisse de l'eau, des terres arables ou des minerais stratégiques crée des zones de friction où s'engouffrent des acteurs non étatiques dont l'objectif est le chaos. Pour moi, le constat est sans appel : la mondialisation a "mondialisé le risque".

- La porosité des frontières et le mythe de la forteresse : Nous devons comprendre que la frontière physique n'est plus une barrière hermétique. Elle est devenue un filtre souvent dépassé par les flux financiers, numériques et humains.

- L'émergence des menaces hybrides : La menace n'est plus seulement militaire ; elle est économique, informationnelle et environnementale.

- La fragilisation de l'État-nation : Face à des réseaux criminels dont le budget dépasse parfois celui de certains pays, l'État doit réinventer sa puissance pour ne pas devenir obsolète.

L'une des manifestations les plus violentes de cette mutation est sans conteste le terrorisme transnational. Ce n'est plus simplement une affaire d'idéologie, c'est une entreprise de déconstruction des sociétés. J'ai vu comment ces groupes exploitent les failles de la mondialisation pour recruter via les réseaux sociaux, se financer par des cryptomonnaies et s'armer via des circuits de trafic illicites. Ils ne cherchent pas à conquérir un territoire au sens classique, mais à fragiliser les esprits et à briser le lien de confiance entre le peuple et ses dirigeants. Au Bénin, nous ressentons désormais ce souffle brûlant à nos portes septentrionales. Il ne s'agit plus de regarder cela comme un " problème étranger ". Comme le soulignait si justement l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan : « Aucun État, si puissant soit-il, ne peut espérer se protéger seul contre les menaces transnationales » (Annan, 2004. Cette réalité nous impose de sortir de notre confort intellectuel).

À côté de cette violence spectaculaire se cache un poison plus lent mais tout aussi dévastateur : la criminalité organisée. Elle fonctionne comme une multinationale du crime, brassant des milliards de dollars à travers le trafic de drogue, d'êtres humains et d'armes. Ce qui m'inquiète le plus dans mes analyses, c'est la capacité de ces réseaux à corrompre les structures de l'État de l'intérieur. Lorsqu'un trafiquant possède plus de moyens qu'un préfet ou qu'un commissaire, le droit s'incline devant l'argent sale. C'est ici que la sécurité devient un enjeu de souveraineté nationale. Si nous laissons ces réseaux s'installer, c'est l'essence même de notre démocratie qui se dissout.

Puis, il y a la cybercriminalité, cette menace fantôme qui s'invite dans votre poche, à travers votre smartphone. Le Bénin a fait des pas de géant dans la transformation numérique, mais cette médaille a son revers. Nous sommes tous devenus des cibles potentielles. Les attaques contre nos infrastructures critiques, le vol de données personnelles ou l'extorsion numérique ne sont pas de la science-fiction. Ils représentent une vulnérabilité directe pour notre économie. Un État dont les serveurs sont paralysés est un État aveugle et impuissant.

- Le terrorisme comme virus social : Il s'attaque aux cellules les plus fragiles de la communauté pour paralyser le corps tout entier.

- La criminalité en col blanc et réseaux souterrains : La fusion entre le crime crapuleux et les circuits financiers sophistiqués.

- L'insécurité numérique : Une nouvelle frontière où la défense doit être constante, car le "clic" d'un

individu peut compromettre la sécurité de milliers d'autres. Face à ce déluge, comment réagir ? Ma conviction est qu'il faut en finir avec les politiques de sécurité statiques. L'adaptation permanente n'est plus un choix, c'est une nécessité de survie. Nous ne pouvons pas combattre les menaces de demain avec les outils d'hier. Je dis souvent aux décideurs : « Une politique de sécurité qui ne se remet pas en question tous les six mois est déjà une politique vaincue ». L'agilité doit devenir notre maître-mot. Cela signifie investir dans le renseignement technologique, certes, mais surtout dans l'intelligence humaine et la coopération internationale.

Je voudrais partager avec vous un conseil pratique, car ce livre n'est pas qu'une théorie, c'est un guide. Pour le citoyen, l'adaptation commence par la "conscience du risque". Dans ce monde globalisé, la naïveté est une faille de sécurité. Que ce soit dans votre manière de gérer vos informations sur internet, dans votre vigilance face aux discours radicaux qui circulent sous cape, ou dans votre attention aux mouvements inhabituels dans votre localité, vous devez intégrer que vous vivez dans un écosystème globalisé. Votre "hygiène sécuritaire" personnelle contribue à la résilience de la nation. Ne l'oubliez jamais : La faille est souvent humaine avant d'être technique .

Il est aussi crucial de comprendre que la pauvreté et l'exclusion sociale sont les meilleurs alliés des menaces transnationales. Un jeune sans perspective est une proie facile pour un recruteur extrémiste ou un chef de gang. C'est pourquoi ma vision de la sécurité est intrinsèquement liée au développement. Nous ne gagnerons pas cette bataille uniquement avec des fusils, mais avec des écoles, des

emplois et de la dignité. L'insécurité se nourrit du désespoir. En observant la dynamique des puissances mondiales, on s'aperçoit que la souveraineté se mesure désormais à la capacité de protéger ses flux. L'État doit être capable de surveiller ce qui entre et sort de son territoire, que ce soit par voie terrestre, maritime ou numérique. Pour le Bénin, pays de transit et d'ouverture, cet enjeu est décuplé. Nos ports, nos routes et nos réseaux télécoms sont nos artères vitales ; ils sont aussi nos points de vulnérabilité.

Je vous invite à réfléchir à cette pensée de l'expert en relations internationales Bertrand Badie : « Dans un monde globalisé, la sécurité n'est plus la défense d'un territoire, mais la gestion d'interdépendances » (Badie, 2012). C'est une révolution conceptuelle. Nous ne défendons plus seulement une ligne tracée sur une carte (la frontière), nous défendons la stabilité de nos échanges et la solidité de nos liens sociaux.

Pour mettre cela en pratique, je préconise une posture que j'appelle « la vigilance décentralisée ». Chaque entreprise, chaque association, chaque famille doit se demander : quelle est ma part de responsabilité dans ce monde interconnecté ? Si vous gérez une société de logistique, sécuriser vos convois n'est pas qu'une question de rentabilité, c'est une question de sécurité nationale. Si vous êtes un éducateur, enseigner le discernement face aux fausses nouvelles (fake news) est un acte de défense patriotique. Nous devons tous devenir des "capteurs" et des "remparts".

- L'information comme munition stratégique : Dans la guerre moderne, celui qui contrôle le récit contrôle

souvent l'issue du conflit.

- Le rôle pivot des acteurs privés : Les banques et les opérateurs de téléphonie sont désormais en première ligne de la lutte contre le financement du terrorisme.

- La nécessité d'une réponse multidimensionnelle : Militaire, certes, mais aussi juridique, sociale et technologique.

Le monde ne redeviendra pas plus simple. Les menaces ne vont pas s'évaporer. Au contraire, elles vont continuer à muter, à se cacher dans les recoins de notre quotidien globalisé. Mais au lieu de céder à la peur, nous devons embrasser cette complexité. Nous devons construire un Bénin qui est non seulement une terre d'accueil et de prospérité, mais aussi un bastion de résilience capable de naviguer dans les eaux troubles de la mondialisation. Ma stratégie est claire : Anticiper pour ne pas subir, s'adapter pour ne pas périr. C'est à ce prix que nous préserverons notre souveraineté dans ce siècle de tous les dangers.

Je vous encourage donc à ne pas voir ce panorama comme une fatalité, mais comme un appel au dépassement. Le Bénin a le génie nécessaire pour inventer un modèle de sécurité qui tire parti de sa petite taille pour être plus agile, plus rapide et plus uni que les géants aux pieds d'argile. La globalisation nous expose, certes, mais elle nous donne aussi les outils pour nous connecter à l'intelligence collective mondiale et renforcer nos propres défenses. C'est ce défi que nous allons relever ensemble, car dans ce monde, personne n'est à l'abri, mais tout le monde peut devenir une solution.

CHAPITRE 3 : L'AFRIQUE A L'EPREUVE DE L'INSTABILITE SECURITAIRE

Ce chapitre étudie les dynamiques sécuritaires du continent africain, notamment les crises politiques, les conflits armés et la montée de l'extrémisme violent au Sahel et autour du lac Tchad. Il met en lumière les défis climatiques et socio-économiques qui aggravent l'insécurité. Il examine également le rôle des organisations régionales comme la CEDEAO et l'Union Africaine. Il démontre que la mutualisation des moyens reste indispensable mais complexe.

Lorsque je regarde la carte de notre continent aujourd'hui, je ne peux m'empêcher de ressentir une profonde dualité : celle d'une Afrique qui émerge, qui innove et qui danse, et celle d'une Afrique qui saigne sous les coups de boutoir d'une instabilité chronique. Pour nous, Béninois, l'Afrique n'est pas qu'un concept géographique, c'est notre environnement immédiat, notre destin commun. Si j'ai choisi de consacrer ce chapitre aux dynamiques continentales, c'est parce qu'il est impossible de construire une forteresse de paix au Bénin si nous ignorons que les fondations de la maison Afrique sont en feu. Nous vivons une période de bascule où les crises politiques, les conflits armés et la montée de l'extrémisme violent ne sont plus des épiphénomènes localisés, mais des métastases qui se propagent le long des corridors de fragilité.

Le Sahel et le bassin du Lac Tchad sont devenus, sous nos yeux, l'épicentre d'une tourmente sans précédent. Ce que j'observe dans ces régions, c'est l'effondrement progressif de la présence étatique au profit de groupes radicaux qui ne se contentent plus de harceler les armées, mais qui s'installent comme des structures de gouvernance alternatives. Ils collectent des impôts, rendent une justice expéditive et comblent le vide laissé par des administrations parfois absentes ou défaillantes. Pour moi, le constat est cinglant : Le terrorisme ne gagne pas par sa force, il gagne par notre absence. L'extrémisme violent se nourrit des ressentiments, des injustices perçues et du sentiment d'abandon des populations rurales.

- Le syndrome de la contagion sécuritaire : L'instabilité est un fluide qui s'écoule toujours vers les zones de moindre résistance. Ce qui commence au Mali ou au Burkina Faso finit inévitablement par frapper aux portes des pays côtiers comme le nôtre.

- La crise de la gouvernance locale : Les conflits armés sont souvent le symptôme d'une rupture de dialogue entre le centre (la capitale) et la périphérie (les zones frontalières).

- L'instrumentalisation des identités : Les groupes extrémistes exacerbent les tensions communautaires, notamment entre agriculteurs et éleveurs, pour recruter et déstabiliser.

Mais l'analyse serait incomplète si nous ne regardions que l'aspect militaire. Mon expérience m'a appris que la sécurité en Afrique est un puzzle où les pièces climatiques et socio-économiques sont déterminantes. Le changement climatique n'est pas une théorie lointaine pour les populations du Sahel ; c'est une réalité brutale qui tarit les points d'eau et réduit les pâturages. Cette pression sur les ressources naturelles déclenche des cycles de violence que les groupes armés exploitent avec cynisme. J'ai souvent dit que « Le premier recruteur des groupes extrémistes n'est pas le dogme, c'est la faim et le manque d'espoir ». Un jeune homme qui n'a aucune perspective de travail, dont le bétail est mort de soif ou dont le champ est aride, devient une proie facile pour ceux qui lui promettent une arme et une solde, aussi illusoire soit-elle.

Il est fascinant et terrifiant de voir comment la pauvreté structurelle et la corruption deviennent des multiplicateurs

de menaces. Lorsque l'argent destiné à l'équipement des troupes ou au développement des infrastructures est détourné, c'est la sécurité de millions de citoyens qui est bradée. Comme le souligne avec force l'analyste stratégique Alioune Tine : « L'insécurité en Afrique est avant tout une crise de l'éthique politique et de la protection des droits humains » (Tine, 2019). Cette citation résonne comme un avertissement : sans une gouvernance vertueuse, toutes les stratégies militaires du monde ne seront que des pansements sur une plaie béante.

Dans ce tumulte, quel est le rôle de nos organisations régionales ? J'ai étudié de près l'action de la CEDEAO et de l'Union Africaine. Leur rôle est ingrat mais indispensable. La CEDEAO, en particulier, a montré une volonté d'intervention, mais elle se heurte souvent à la question de la souveraineté des États et au manque de moyens financiers et logistiques autonomes. La mutualisation des forces, comme la Force Conjointe du G5 Sahel ou la Force Multinationale Mixte contre Boko Haram, est une stratégie logique sur le papier, mais extrêmement complexe à mettre en œuvre. Cette alliance créée en 2014 est désormais vide de sa vocation en raison de sa dissolution précipitée par le retrait du Mali du G5 Sahel le 15 Mai 2022, suivi du Burkina Faso et du Niger le 02 décembre 2023. Une nouvelle alliance est née dorénavant, l'Alliance des États du Sahel (AES) regroupant ces trois États dont la situation politique se ressemble à maints égards puisqu'étant dirigés dernièrement par des putschistes. Les divergences d'agendas politiques, les méfiances historiques entre voisins et la dépendance aux financements extérieurs freinent l'efficacité de ces initiatives. Pour le dire franchement : On ne peut pas

sous-traiter sa sécurité éternellement ».

- Le défi de l'autonomie stratégique : L'Afrique doit passer d'une sécurité assistée à une sécurité co-construite par ses propres moyens.

- La diplomatie préventive : Le rôle de la CEDEAO ne doit pas être seulement répressif (sanctions), mais doit se concentrer sur l'anticipation des crises constitutionnelles qui précèdent souvent les crises sécuritaires.

- La solidarité transfrontalière : La sécurité d'un État africain dépend désormais de la solidité du maillon le plus faible de la chaîne régionale.

Je voudrais ici donner un conseil direct à ceux qui nous dirigent, mais aussi aux citoyens qui m'écoutent : nous devons cesser de percevoir l'instabilité africaine comme une fatalité ou une "malédiction". C'est un défi d'ingénierie politique. Pour mettre en pratique une résilience africaine, il nous faut réinvestir massivement dans nos zones frontalières. Le Bénin, par sa position géographique, doit devenir le champion de la « coopération transfrontalière de proximité ». Cela signifie que nos préfets, nos maires et nos chefs de villages doivent avoir des canaux de communication permanents avec leurs homologues du Niger, du Burkina Faso, du Togo et du Nigeria. La sécurité ne s'arrête pas au poste de douane ; elle continue dans le champ du voisin d'en face, au-delà de la ligne invisible.

Un autre point crucial que j'ai pu observer est la place de la jeunesse dans cette équation. L'Afrique est le continent le plus jeune au monde. Cette jeunesse est soit notre plus

grand atout pour la paix, soit notre plus grande vulnérabilité face à l'instabilité. Si nous ne parvenons pas à transformer le "dividende démographique" en opportunités réelles, nous continuerons à produire des générations de révoltés. Je soutiens fermement cette idée : *Investir dans l'éducation et l'emploi d'un jeune, c'est désamorcer une bombe artisanale dans dix ans* .

Il est également impératif de repenser le rôle des organisations internationales. L'Union Africaine a formulé l'objectif de "Faire taire les armes", mais cet objectif reste lointain. Pourquoi ? Parce que nous traitons souvent les symptômes (les rebelles, les terroristes) sans toucher aux racines (l'exclusion, le sentiment d'injustice). Comme l'écrivait l'historien et homme politique Joseph Ki-Zerbo : « Si nous nous développons, c'est nous-mêmes qui le ferons ; si nous ne nous développons pas, c'est nous-mêmes qui ne l'aurons pas fait » (Ki-Zerbo, 2003). Ce principe s'applique mot pour mot à la sécurité. L'Afrique ne sera sécurisée que par une architecture pensée par des africains, pour des africains, et financée par des africains.

- La gestion des flux migratoires forcés : Les déplacés internes et les réfugiés ne sont pas seulement un défi humanitaire, ils sont un enjeu de stabilité pour les communautés d'accueil.

- La lutte contre les trafics de ressources : L'or, les diamants et le bois précieux financent souvent les conflits ; sécuriser ces ressources, c'est couper les vivres à la guerre.

- Le renseignement partagé : Passer de la rétention d'informations à une culture du partage en temps

réel entre agences nationales de renseignement.

Pour vous, lecteurs, mettre en pratique cette vision africaine de la sécurité signifie d'abord sortir du repli identitaire. Nous devons développer une conscience sécuritaire panafricaine. Quand vous voyez une crise éclater dans un pays voisin, ne dites pas : C'est chez eux. Dites-vous : Comment puis-je aider à ce que l'onde de choc n'atteigne pas mon foyer, et comment mon pays peut-il contribuer à éteindre l'incendie ?. La coproduction de la sécurité commence par cette solidarité.

Nous devons aussi être lucides sur les interventions étrangères. Si le soutien technique est précieux, l'histoire nous montre que la présence prolongée de forces extérieures finit parfois par créer des tensions avec les populations locales. L'Afrique doit reprendre le leadership de sa propre défense. Cela passe par une professionnalisation accrue de nos armées, un respect strict des droits de l'homme lors des opérations, et surtout, par un pacte indéfectible entre le soldat et le citoyen.

En analysant les dynamiques du continent, je reste convaincu que le Bénin a un rôle de modèle à jouer. En restant une terre de dialogue et de stabilité institutionnelle, nous offrons une preuve par l'exemple qu'une autre voie est possible en Afrique. Mais cette position nous impose une vigilance de chaque instant. L'instabilité sécuritaire africaine est un test pour notre intelligence collective. Elle nous oblige à inventer une « sécurité intégrale » qui mêle force publique, développement local et coopération régionale. La mutualisation des moyens n'est pas qu'une option budgétaire, c'est l'expression d'une survie commune.

Seuls, nous sommes une cible ; ensemble, nous sommes une force . C'est sur cette base que nous devons envisager l'avenir sécuritaire de notre pays au sein d'une Afrique qui doit, impérativement, retrouver le chemin de la sérénité.

CHAPITRE 4 : LES ENJEUX SECURITAIRES CONTEMPORAINS DU BENIN

Ce chapitre analyse la situation nationale dans un contexte d'ouverture économique et touristique. Il identifie les risques liés à la porosité des frontières, aux trafics illicites et à la radicalisation. Il aborde les facteurs internes comme le chômage des jeunes, la pauvreté et la corruption. L'objectif est de montrer que la sécurité nationale exige une réponse collective adaptée aux réalités locales.

Après avoir parcouru les méandres de la géopolitique mondiale et les tourments de notre continent, il est temps de ramener notre regard sur notre propre maison : le Bénin. En tant qu'auteur et observateur passionné de notre trajectoire nationale, je ressens une urgence particulière à traiter ce chapitre. Le Bénin de 2026 n'est plus celui d'il y a vingt ans. Nous avons entamé une mue spectaculaire, marquée par une volonté féroce de modernisation, une ouverture économique sans précédent et une ambition touristique qui place nos cités historiques et nos parcs naturels sur la carte du monde. Mais cette mutation, si salvatrice soit-elle pour notre développement, porte en elle des vulnérabilités nouvelles. Je le dis sans détour : « L'ouverture d'une nation est sa force économique, mais elle est aussi son défi sécuritaire le plus complexe ».

Nous avons ouvert nos portes aux investisseurs, aux touristes et aux échanges régionaux. C'est une excellente chose. Cependant, cette fluidité nouvelle crée des brèches. Lorsque nous facilitons le passage des marchandises au Port Autonome de Cotonou ou que nous bitumons des axes routiers vers nos frontières, nous facilitons aussi, par extension, le mouvement potentiel de ceux qui nous veulent du mal. L'enjeu contemporain majeur pour le Bénin réside dans cet équilibre précaire : être une terre d'accueil et de transit tout en restant un sanctuaire impénétrable pour le crime.

- La porosité des frontières : un défi de souveraineté : Nos frontières terrestres, longues de milliers de kilomètres, traversent des forêts denses et des cours d'eau. Les surveiller avec des méthodes classiques est devenu illusoire.

- Le revers de la médaille touristique : Le développement de pôles comme la Pendjari ou le W impose une sécurisation millimétrée, car un seul incident sur un visiteur étranger peut ruiner des années d'efforts diplomatiques et marketing.

- La menace des flux illicites : Le Bénin reste une zone de rebond pour divers trafics (médicaments de rue, drogues, hydrocarbures). Ces économies souterraines ne sont pas seulement illégales, elles financent souvent des réseaux beaucoup plus dangereux.

L'une de mes préoccupations majeures, que je partage souvent avec les responsables de la Police Républicaine, est la question des trafics illicites. On a tendance à voir le petit trafic de carburant ou la vente de médicaments prohibés comme des "péchés mignons" liés à la survie. C'est une erreur fondamentale. Ces réseaux sont des autoroutes sur lesquelles peuvent circuler, demain, des armes ou des agents de déstabilisation. Là où passe la contrebande, passera le terrorisme. Il est donc vital que nous, citoyens, cessions d'alimenter ces circuits. En achetant des produits issus de circuits illégaux, nous affaiblissons la structure de notre propre sécurité.

Parallèlement à ces flux physiques, le Bénin fait face à la menace insidieuse de la radicalisation. Elle ne ressemble pas toujours à ce que l'on voit à la télévision. Elle commence

par un sentiment d'injustice, par l'isolement d'une partie de la population qui se sent oubliée par le progrès. J'ai visité des communes frontalières où le manque d'infrastructures de base crée un terreau fertile pour les prêcheurs de haine. Ces derniers n'arrivent pas toujours avec des armes ; ils arrivent avec des promesses de justice sociale et de prise en charge là où l'État semble lointain.

- Le chômage des jeunes : la bombe à retardement : Un jeune sans emploi et sans perspective est une cible idéale pour les recruteurs extrémistes qui offrent une "prime à l'engagement" souvent dérisoire, mais vitale pour celui qui n'a rien.

- La pauvreté comme vecteur de fragilité : La précarité diminue la résilience communautaire. Une population qui lutte pour son repas quotidien est moins encline à collaborer avec les autorités si elle craint des représailles ou si elle trouve un profit immédiat dans la complicité avec des trafiquants.

- La corruption : le ver dans le fruit : La petite corruption aux barrages routiers ou la grande corruption dans les passations de marchés publics détruit la confiance. Sans confiance, il n'y a pas de renseignement humain, et sans renseignement, nous sommes aveugles.

Comme l'a écrit avec beaucoup de justesse l'intellectuel béninois Albert Tévoédjrè : « La sécurité n'est pas l'absence de guerre, c'est la présence d'une justice qui permet à chacun de se sentir chez soi dans la cité » (Tévoédjrè, 2009). Cette pensée est le cœur de mon argumentaire. La réponse aux enjeux sécuritaires actuels ne peut pas être uniquement militaire. Si nous nous contentons d'envoyer des troupes au front sans régler le problème de l'eau potable, de l'école

ou de l'emploi dans les zones reculées, nous ne faisons qu'écoper une barque percée.

Mon expérience m'a appris qu'une réponse collective est la seule issue. Mais qu'entend-on par "réponse collective" ? Il ne s'agit pas de transformer chaque Béninois en soldat. Il s'agit de créer une chaîne de vigilance où l'information circule de manière fluide et sécurisée. Le conseil que je donne à chaque lecteur est le suivant : « Observez votre environnement avec un œil de propriétaire, pas de locataire ». Le propriétaire remarque quand une serrure est forcée ou quand un inconnu rôde trop longtemps autour de sa maison. Le citoyen doit avoir la même approche vis-à-vis de sa commune.

Pour mettre en pratique cette posture, il faut briser la loi du silence. La peur des représailles est réelle, je le sais. C'est pourquoi l'État doit garantir l'anonymat et la protection de ceux qui alertent. Mais de votre côté, commencez par des réflexes simples : connaissez-vous votre chef de quartier ? Avez-vous le numéro d'urgence de la brigade la plus proche ? Participez-vous aux réunions locales ? La sécurité nationale commence sur le pas de votre porte.

L'enjeu de la corruption mérite que l'on s'y attarde. J'ai vu des systèmes de sécurité ultrasophistiqués s'effondrer parce qu'un agent, à un poste clé, a accepté quelques billets pour fermer les yeux sur un chargement suspect. La corruption est le "lubrifiant du crime". Nous devons cultiver une intégrité nationale. C'est un combat de chaque instant qui commence par le refus de payer un pot-de-vin pour

accélérer un dossier administratif. Chaque acte d'intégrité renforce le rempart béninois.

- L'implication des chefs traditionnels et religieux : Ils sont les gardiens de la morale sociale. Leur voix est souvent plus écoutée que celle d'un ministre dans certaines localités. Ils doivent être les premiers partenaires de la prévention.

- La sécurité numérique citoyenne : Avec l'essor des réseaux sociaux, le Bénin est devenu vulnérable à la désinformation. Une rumeur bien orchestrée peut embraser une région. La vérification de l'information est un acte de défense nationale.

- La protection des infrastructures critiques : Nos centrales électriques, nos châteaux d'eau et nos ponts sont les cibles potentielles de demain. Leur surveillance doit être l'affaire de tous les riverains.

Je reste convaincu que la force du Bénin réside dans sa cohésion sociale. Contrairement à certains de nos voisins, nous avons une longue tradition de dialogue et de brassage ethnique. Cette unité est notre plus bel atout sécuritaire. Cependant, elle est mise à mal par les inégalités croissantes. Mon plaidoyer est clair : « La sécurité au Bénin doit être inclusive ou elle ne sera pas ». On ne peut pas sécuriser Cotonou en oubliant Karimama. On ne peut pas protéger les élites en ignorant les paysans.



Schéma synthétique de l'environnement sécuritaire au Bénin

Pour réussir ce défi, l'État doit aussi redimensionner sa présence. Ce n'est pas seulement une question d'effectifs, c'est une question de proximité. L'agent de police doit redevenir un acteur social, une figure rassurante que l'on consulte, et non une autorité que l'on fuit. C'est cette "police de contact" qui permettra de détecter les signes faibles de radicalisation avant qu'ils ne se transforment en actes de violence.

Comme le souligne le rapport du Centre d'Études Stratégiques de l'Afrique : « Les menaces contemporaines ne visent plus seulement à détruire des cibles militaires,

mais à saper la confiance entre les gouvernants et les gouvernés » (CESA, 2021). Nous devons protéger cette confiance comme notre bien le plus précieux. Chaque fois que l'État répond aux besoins d'une communauté, il gagne une bataille contre l'insécurité.

En définitive, les enjeux sécuritaires du Bénin contemporain nous obligent à une remise en question profonde. Nous devons sortir de l'insouciance. Le Bénin "Oasis de paix" ne doit pas être un slogan soporifique qui nous endort, mais un objectif dynamique qui nous mobilise. Nous sommes dans une phase où chaque citoyen doit se demander : « Qu'ai-je fait aujourd'hui pour la tranquillité de mon pays ? ». Qu'il s'agisse de dénoncer un trafic, d'encadrer un jeune désorienté ou simplement de respecter les lois républicaines, chaque geste compte. La sécurité nationale est un édifice dont nous sommes tous, sans exception, les maçons. L'heure n'est plus à la délégation de notre survie, mais à la prise en main collective de notre destin sécuritaire.

CHAPITRE 5 : CLARIFICATION CONCEPTUELLE : SECURITE, PRODUCTION ET COPRODUCTION

Ce chapitre définit les notions fondamentales de sécurité, de production de la sécurité et de coproduction. Il explique la transition d'un modèle exclusivement étatique vers un modèle participatif. Il insiste sur la rupture avec la vision passive du citoyen. Il pose les bases théoriques du partenariat entre forces de sécurité et population.

Pour avancer ensemble sur le chemin d'un pacte national, je ressens le besoin impérieux de m'arrêter un instant sur les mots. Les mots ne sont pas que des sons ou des signes d'encre ; ils sont les contenants de notre pensée et les guides de nos actions. Si nous ne nous entendons pas sur ce que signifie « produire la sécurité », nous risquons de nous perdre dans des malentendus stériles où chacun attendrait de l'autre ce qu'il ne peut donner. Je veux, dans ces lignes, vous emmener au cœur de la grammaire de ce livre : la transition d'une sécurité subie à une sécurité construite.

Commençons par la "sécurité" elle-même. Trop souvent, on la réduit à l'absence de bruit de bottes ou à la présence massive de patrouilles. Pour moi, la sécurité est un état d'esprit autant qu'une réalité matérielle. C'est la confiance tranquille que le futur ne sera pas brisé par une violence arbitraire. Cependant, cette sécurité n'est pas une ressource naturelle que l'on trouve dans le sous-sol béninois ; c'est une construction humaine. Et comme toute construction, elle nécessite une production. Pendant des décennies, nous avons vécu sous le paradigme de la production exclusive : l'État, détenteur du monopole de la violence légitime, était le seul "fournisseur" de sécurité, tandis que le citoyen en était le "client" ou, pire, le simple consommateur passif.

- La Sécurité comme Produit : L'idée qu'un service est délivré par une institution (la police, l'armée) à une population qui n'a qu'à attendre le résultat.

- Le Mythe de l'Omnipotence Étatique : La croyance dangereuse que l'État peut, à lui seul, placer un policier derrière chaque citoyen ou surveiller chaque mètre carré de notre territoire.

- La Rupture de la Coproduction : Le moment où le citoyen, se sentant exclu du processus, cesse d'informer, de collaborer et finit par percevoir les forces de sécurité comme un corps étranger.

Je le dis avec conviction : « La sécurité exclusive est une illusion qui s'effrite face à la complexité moderne ». Aujourd'hui, nous devons opérer une mutation mentale profonde. Nous devons passer de la production à la "coproduction". Qu'est-ce que cela signifie concrètement ? La coproduction est un concept qui nous vient des sciences de l'administration, mais que je souhaite traduire en langage de terrain. C'est l'idée que le bénéficiaire d'un service doit participer activement à sa création pour que celui-ci soit efficace. C'est un partenariat où les forces de l'ordre apportent la technique, la loi et la force, tandis que la population apporte la connaissance du terrain, l'information et la légitimité.

Imaginez que la sécurité soit un champ de maïs. L'État fournit les semences (les lois) et les outils de labour (les équipements). Mais si le citoyen, qui est sur place, ne surveille pas l'arrivée des oiseaux ou le manque d'eau, la récolte sera maigre, peu importe la qualité des outils. Produire la sécurité, c'est semer ; coproduire la sécurité, c'est cultiver ensemble.

Cette transition exige une rupture radicale avec la vision passive du citoyen. Le "citoyen-consommateur" de sécurité doit mourir pour laisser place au "citoyen-acteur". Dans mon expérience, j'ai trop souvent entendu : « C'est leur travail, ils sont payés pour ça ». C'est une vision comptable qui nous mène droit dans le mur. L'insécurité ne demande pas de fiche de paie pour frapper. En déléguant 100% de notre vigilance à l'État, nous créons des zones d'ombre où le crime prospère. Je soutiens donc ce slogan : « Votre regard est la première barrière, votre parole est la première alerte ».

- L'Information comme Matière Première : Sans information de base venant du quartier, la police travaille à l'aveugle. La coproduction transforme chaque citoyen en un capteur de réalité.

- La Responsabilité Partagée : Reconnaître que si ma rue est mal éclairée ou si un voisin se radicalise dans le silence, j'ai une part de responsabilité dans le risque qui se crée.

- Le Cadre Contractuel : La coproduction n'est pas de l'auto-défense ou du vigilante-isme ; c'est une collaboration encadrée par le droit où chacun reste dans son rôle.

Comme l'a théorisé Elinor Ostrom, prix Nobel d'économie, dans ses travaux sur l'action collective : « La coproduction est le processus par lequel les contributions des individus qui ne font pas partie de la même organisation sont combinées pour produire un service » (Ostrom, 1996).

Elle s'inscrit dans un concept de police communautaire pour permettre un ancrage des responsables de sécurité avec les populations dans l'élaboration, la définition et l'orientation des priorités locales en matière de sécurité intérieure. Cette base théorique est essentielle. Elle nous dit que pour avoir une ville sûre, l'effort du policier et l'effort de l'habitant ne s'ajoutent pas seulement, ils se multiplient.

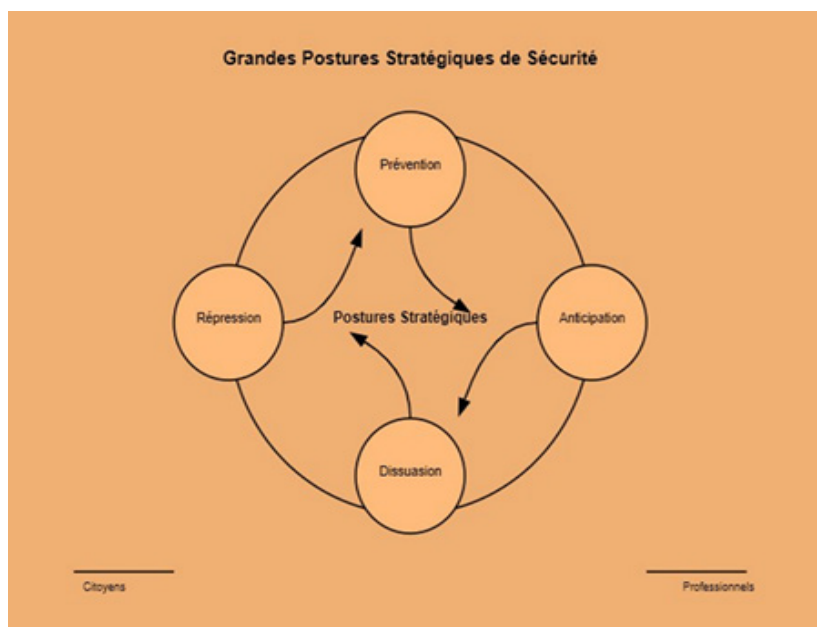


Schéma synthétique des grandes postures stratégiques de Sécurité au Bénin

Je veux être très clair sur les bases de ce partenariat entre les forces de sécurité et la population. Ce n'est pas un chèque en blanc. Pour que la population accepte de coproduire, elle

doit avoir confiance. La confiance est le "carburant de la coproduction". Si un citoyen donne une information et que celle-ci est utilisée pour le brimer ou si son anonymat est brisé, la coproduction meurt instantanément. De même, si les forces de sécurité perçoivent l'aide citoyenne comme une immixtion de profanes dans leurs "affaires", elles se ferment.

Mon conseil pratique pour vous, lecteurs, est d'apprendre à distinguer "délation" et "signalement citoyen". La délation est malveillante, elle vise à nuire pour des raisons personnelles. Le signalement dans le cadre de la coproduction est un acte de protection de la communauté. « Signaler une anomalie, c'est protéger une vie ». Mettez cela en pratique en devenant attentifs aux changements brusques dans votre environnement : un véhicule inconnu qui stationne des jours durant sans raison, un voisin d'ordinaire paisible qui reçoit des groupes étranges à des heures indues, ou des discours appelant à la violence.

Il faut aussi que les forces de sécurité changent leur logiciel. Elles ne doivent plus se voir comme une force de projection qui intervient "contre" ou "sur" un territoire, mais comme une force qui émane de la communauté. C'est la philosophie de la police de proximité, mais poussée à son excellence stratégique. Un commissaire doit pouvoir s'asseoir avec les chefs de quartiers non pas pour donner des ordres, mais pour écouter les préoccupations locales. Comme le disait sir Robert Peel, le père de la police moderne : « La police est le public et le public est la police » (Peel, 1829). Cette phrase, écrite il y a près de deux siècles, est plus actuelle que jamais pour le Bénin.

- L'Éducation à la Sécurité : On n'apprend pas à être un coproducteur par instinct ; il faut former les citoyens aux réflexes de sécurité et à la culture du renseignement citoyen.

- La Veille Communautaire : Créer des cadres formels où les citoyens peuvent exprimer leurs inquiétudes sans crainte, comme des comités locaux de sécurité.

- Le Refus de la Milicisation : La coproduction exclut formellement que des civils portent des armes ou procèdent à des arrestations de force hors cas de flagrant délit encadré par la loi.

Pourquoi insister autant sur cette clarification conceptuelle ? Parce que la sémantique précède l'action. Si nous continuons à dire que l'État assure la sécurité, nous maintenons le citoyen dans un état d'enfance assistée. Si nous disons que nous coproduisons la sécurité, nous déclarons la maturité de la nation béninoise. C'est un appel à l'engagement.

Dans mon travail de prospectiviste, je vois ce modèle comme le seul capable de résister aux menaces asymétriques dont nous avons parlé. Le terroriste ou le grand criminel craint moins une patrouille qui passe toutes les trois heures qu'une rue où chaque habitant est un observateur conscient et solidaire. Le crime ne prospère que dans le silence des honnêtes gens. La coproduction brise ce silence.

Je vous exhorte donc à voir la coproduction comme un acte de patriotisme moderne. Ce n'est pas seulement aider la police, c'est protéger son propre investissement, sa propre

famille et son propre avenir. En clarifiant ces concepts, nous posons les rails sur lesquels va rouler le train de notre stratégie nationale. La sécurité n'est plus un objet que l'on reçoit, c'est une œuvre que l'on bâtit. C'est en devenant des coproducteurs conscients que nous transformerons notre pays en une forteresse inexpugnable, non pas parce que nous aurons plus de murs, mais parce que nous aurons plus de liens.

Le passage vers ce modèle participatif demande du courage des deux côtés : le courage pour l'État de lâcher un peu de son contrôle pour faire confiance au peuple, et le courage pour le citoyen d'assumer sa part de garde dans la cité. C'est ce pacte, fondé sur une compréhension claire de nos rôles respectifs, qui fera du Bénin une référence en Afrique. Nous ne sommes plus des sujets protégés ; nous sommes des citoyens protecteurs.

CHAPITRE 6 : LA COPRODUCTION DE LA SECURITE : PHILOSOPHIE ET PRINCIPES DIRECTEURS

Ce chapitre expose la philosophie du concept et ses valeurs fondatrices : confiance, responsabilité partagée et patriotisme. Il montre que le citoyen devient un acteur stratégique par l'information et l'alerte. Il précise les limites du rôle civil pour éviter toute dérive. Il insiste sur la complémentarité entre professionnels et société civile.

Après avoir clarifié les termes techniques, je souhaite vous emmener plus loin, là où la stratégie rencontre l'âme de notre nation. La coproduction de la sécurité n'est pas qu'une simple méthode administrative ou un décret supplémentaire ; c'est une véritable philosophie de vie en société. C'est un changement de posture intérieure. Si j'ai choisi de placer ce chapitre au cœur de l'ouvrage, c'est parce que sans une adhésion profonde aux valeurs qui sous-tendent ce concept, nous ne ferons que de la figuration bureaucratique. Pour moi, la coproduction est un acte de foi envers l'intelligence collective du peuple béninois.

La philosophie de la coproduction repose sur un trépied moral : la confiance, la responsabilité partagée et le patriotisme. Ces trois piliers ne sont pas négociables. Commençons par la confiance. Dans mes années d'observation du terrain, j'ai vu des systèmes de sécurité ultra-modernes s'effondrer parce que le policier méprisait le citoyen et que le citoyen craignait le policier. *La peur est le poison de la sécurité, la confiance en est l'oxygène.* La coproduction exige que nous brisions ce mur de verre. Le policier doit comprendre que le zémidjan (conducteur de taxi-moto) à l'angle de la rue en sait plus sur les mouvements suspects du quartier que n'importe quel logiciel de surveillance. En retour, le citoyen doit voir en l'uniforme le garant de sa propre liberté, et non une force d'extorsion.

- Le pilier de la confiance mutuelle : Sans elle, l'information ne circule pas. Elle se construit par des actes de transparence et de respect quotidien entre agents publics et populations.

- La responsabilité partagée : C'est l'acceptation du fait que la sécurité de mon voisin est le début de la mienne. Nous sommes tous dans la même barque républicaine.

- Le patriotisme de proximité : Ce n'est pas seulement chanter l'hymne national, c'est veiller à ce que l'ordre et la paix règnent dans sa propre rue comme un devoir sacré envers la patrie.

Dans ce nouveau paradigme, le citoyen subit une métamorphose spectaculaire : il devient un acteur stratégique. Qu'est-ce qu'un acteur stratégique ? C'est celui qui, par son positionnement quotidien, devient une source de renseignement et d'alerte. Je ne parle pas ici d'espionnage, mais de vigilance civique. Vous, qui vivez dans vos quartiers, vous connaissez les bruits habituels, les visages familiers, les rythmes de votre rue. Dès qu'une anomalie surgit, une location suspecte, des allées et venues nocturnes injustifiées, un discours qui prône soudainement la haine, vous êtes en première ligne. Votre rôle est de transformer cette observation en une information utile pour les professionnels. Comme le souligne le stratège militaire français David Galula : « La population est le véritable enjeu de la guerre révolutionnaire et de la sécurité intérieure ; sans son soutien actif, aucune force armée ne peut l'emporter durablement » (Galula, 1963).

C'est ici que je souhaite introduire une nuance fondamentale pour la réussite de notre pacte. Devenir acteur ne signifie pas devenir justicier. La coproduction a des limites éthiques et opérationnelles strictes. Je mets solennellement en garde contre toute dérive vers la milicisation ou l'auto-défense. Le citoyen est l'œil et l'oreille, mais l'État reste le bras armé. Il ne s'agit pas pour des groupes de civils d'organiser des barrages, de porter des armes ou d'infliger des châtements. Ces comportements nous ramèneraient à la barbarie et détruiraient l'État de droit que nous avons mis tant de temps à bâtir. Le rôle civil s'arrête là où commence l'usage de la force. Votre mission est l'information, l'alerte et la prévention. L'intervention et la répression sont le domaine exclusif des professionnels formés, équipés et soumis à une déontologie rigoureuse.

La complémentarité est le maître-mot de cette philosophie. Imaginez une équipe de football : les citoyens sont les milieux de terrain qui récupèrent les ballons (les informations) et font les passes ; les forces de sécurité sont les attaquants qui marquent les buts (la neutralisation de la menace). Si les milieux de terrain gardent le ballon pour eux ou si les attaquants ignorent les passes, l'équipe perd. Au Bénin, nous devons apprendre à jouer en équipe.

Pour mettre en pratique cette philosophie au quotidien, je vous propose quelques principes directeurs simples :

- Le principe de la vigilance positive : Ne cherchez pas le mal partout, mais soyez attentifs aux

ruptures de normalité. Une porte ouverte chez un voisin absent, un colis abandonné dans un lieu public, une personne manifestement égarée ou cherchant à se cacher.

- Le principe du signalement responsable : L'alerte doit être factuelle, précise et rapide. Évitez les rumeurs "on dit que". Donnez des faits : heure, lieu, description physique, plaque d'immatriculation. Une information précise sauve des vies, une rumeur sème le chaos.

- Le principe de la protection de l'anonymat : Les institutions doivent garantir que le citoyen qui informe ne sera pas exposé à des représailles. C'est la condition sine qua non de l'engagement.

Je me souviens d'une discussion avec un chef de village dans le nord du pays. Il me disait : « Docteur, quand je vois un inconnu arriver avec beaucoup d'argent mais sans travail clair, je ne dors plus. Mais j'ai peur de parler car je ne sais pas qui va m'écouter ». C'est ce cri que ce livre veut apaiser. La coproduction, c'est offrir à ce chef de village un canal sûr et respectueux pour que sa peur se transforme en action préventive.

Le patriotisme, dans ce contexte, prend une dimension concrète. Il ne s'agit plus de l'amour abstrait de la patrie, mais de la protection du bien commun. Lorsque vous empêchez un acte de sabotage ou que vous signalez une tentative de radicalisation d'un jeune de votre entourage, vous faites preuve d'un patriotisme plus efficace que n'importe quel discours politique. La sécurité est le premier service que la nation se rend à elle-même.

Comme le disait le philosophe politique Hannah Arendt

dans ses réflexions sur l'espace public : « Le pouvoir n'appartient à personne. Il surgit entre les hommes quand ils agissent ensemble » (Arendt, 1958). La coproduction, c'est précisément ce pouvoir qui surgit de l'action concertée entre le civil et le militaire. C'est la fin du sentiment d'impuissance.

Un point essentiel de cette philosophie est l'inclusion de la société civile organisée. Les ONG, les associations de développement, les groupements de femmes et les associations de jeunes ne sont pas seulement des observateurs. Ils sont des structures de médiation indispensables. Ils peuvent identifier les tensions sociales avant qu'elles ne dégénèrent en crises sécuritaires. Mon conseil pour les leaders d'associations : intégrez la dimension « paix et sécurité » dans vos projets de développement. Une association de commerçants, par exemple, peut organiser la sécurisation de son marché en installant un éclairage solaire ou en recrutant une veille de nuit agréée par la police. C'est de la coproduction pratique.

- Le refus de l'indifférence : "Ce n'est pas mon affaire" est la phrase qui tue une nation. La coproduction postule que tout ce qui touche à l'ordre public est votre affaire.

- L'éthique du témoignage : Accepter, lorsque c'est nécessaire et sécurisé, de témoigner devant la justice pour que les coupables ne ressortent pas libres par manque de preuves. C'est la touche finale de la coproduction.

- La formation continue : Les principes de sécurité doivent être enseignés dès l'école primaire pour devenir des réflexes naturels.

L'originalité de mon approche réside dans l'idée que la coproduction est un contrat moral tacite. Dans un pays comme le Bénin, où les liens sociaux sont encore forts, nous devons nous appuyer sur ces solidarités traditionnelles pour les moderniser. Le quartier doit redevenir une famille où chacun veille sur l'autre, sans l'opprimer. C'est cette alchimie entre tradition et modernité sécuritaire qui fera notre force.

Je vous encourage, chers lecteurs, à ne pas voir ces principes comme des contraintes supplémentaires. Voyez-les comme des outils de libération. En participant à la production de votre propre sécurité, vous reprenez le contrôle de votre destin. Vous ne dépendez plus uniquement du passage aléatoire d'une patrouille ; vous devenez le maillage d'un filet de sécurité qui ne laisse passer aucune menace majeure.

Enfin, je voudrais insister sur la nécessaire humilité des deux parties. Les professionnels de la sécurité doivent admettre qu'ils ne savent pas tout. Les citoyens doivent admettre qu'ils n'ont pas l'expertise pour agir seuls. C'est de cette reconnaissance mutuelle de nos limites que naîtra notre force commune. L'uniforme et le pagne doivent marcher ensemble pour que la paix demeure. C'est là toute la philosophie de ce pacte national que je vous propose de porter haut et fort.

CHAPITRE 7 : LA CONSCIENTISATION DE LA JEUNESSE COMME LEVIER STRATEGIQUE

Ce chapitre met l'accent sur la jeunesse béninoise comme pilier démographique et stratégique. Il explique l'importance de l'éducation aux valeurs citoyennes et à la vigilance sécuritaire. Il propose des mécanismes d'implication constructive des jeunes. L'objectif est de prévenir leur instrumentalisation par des réseaux criminels ou extrémistes.

Regarder la jeunesse béninoise, c'est contempler le visage même de notre avenir, mais c'est aussi mesurer l'ampleur du défi qui nous attend sur l'échiquier de la sécurité nationale. En tant qu'auteur, je refuse de voir nos jeunes comme une simple statistique démographique ou, pire, comme une menace latente qu'il faudrait contenir. Au contraire, je suis convaincu que la jeunesse est le centre de gravité stratégique de notre pacte de coproduction. Avec plus de 60 % de notre population ayant moins de 25 ans, le Bénin possède une énergie vitale extraordinaire qui, si elle est canalisée par une conscience patriotique aiguë, peut devenir un rempart infranchissable pour n'importe quelle menace. Mais soyons lucides : cette même énergie, si elle est abandonnée au désespoir ou à l'oisiveté, devient le terreau fertile des prédateurs de la République.

L'enjeu de ce chapitre est donc de passer d'une jeunesse spectatrice à une jeunesse actrice et consciente. La conscientisation n'est pas un lavage de cerveau ; c'est un éveil. C'est donner aux jeunes les clés de compréhension des menaces contemporaines pour qu'ils ne soient plus des proies, mais des partenaires. Je l'affirme avec force : Un jeune conscientisé est un soldat de la paix sans uniforme. Dans mes échanges avec les étudiants de Parakou ou les apprentis de Cotonou, je ressens cette soif de servir, mais aussi cette vulnérabilité face aux miroirs aux alouettes de

la cybercriminalité ou des discours radicaux. Notre mission est de transformer cette vulnérabilité en une force de frappe civique.

- Le dividende démographique comme atout sécuritaire : Transformer le nombre en un réseau de vigilance capillaire sur tout le territoire.

- La lutte contre l'instrumentalisation : Comprendre les mécanismes psychologiques et financiers utilisés par les réseaux criminels pour recruter.

- L'éducation aux valeurs comme bouclier : Réinjecter le sens du sacré républicain dans le parcours éducatif et social des jeunes.

L'instrumentalisation est le grand péril de notre siècle. Les réseaux criminels et les groupes extrémistes sont passés maîtres dans l'art de manipuler les frustrations. Ils utilisent la pauvreté comme un levier et le sentiment d'exclusion comme un moteur. J'ai analysé des modes opératoires où des jeunes sont recrutés pour quelques milliers de francs CFA afin de servir d'informateurs à des groupes terroristes ou pour faciliter des trafics. Pour briser ce cycle, il faut une éducation aux valeurs citoyennes qui dépasse le cadre formel de l'école. Il s'agit d'enseigner la vigilance sécuritaire comme un réflexe de survie. Le patriotisme ne se décrète pas, il se cultive par le sentiment d'appartenance. Si un jeune se sent fier d'être Béninois et voit en l'État un protecteur et un pourvoyeur d'opportunités, il ne vendra jamais sa patrie pour un plat de lentilles.

L'éducation doit intégrer ce que j'appelle le discernement numérique. À l'heure où les réseaux sociaux sont devenus le principal terrain de recrutement et de désinformation,

conscientiser la jeunesse, c'est lui apprendre à filtrer l'information. Un jeune qui sait identifier une fake news ou un discours de haine est un jeune qui protège la cohésion sociale de son pays. Comme l'a écrit si bien l'éminent pédagogue africain Joseph Ki-Zerbo : « Chaque génération a des pyramides à bâtir. La nôtre est celle de la conscience et de l'unité » (Ki-Zerbo, 1990). Pour la jeunesse béninoise, la pyramide à bâtir est celle d'un environnement sûr où le talent peut s'exprimer sans crainte.

Comment impliquer constructivement les jeunes dans la coproduction de la sécurité ? Je propose des mécanismes concrets qui respectent leur dynamisme tout en encadrant leur action. Il ne s'agit pas d'en faire des délateurs, mais des sentinelles communautaires.

- Les Brigades de Vigilance Lycéenne et Étudiante : Créer des cadres de discussion au sein des établissements pour prévenir la violence en milieu scolaire et détecter les signes de radicalisation.

- Le Service Civique de Sécurité (SCS) : Un programme de volontariat où des jeunes pourraient assister les forces de sécurité dans des missions non armées (prévention routière, sensibilisation, aide aux populations lors de catastrophes).

- Le mentorat sécuritaire : Mettre en lien des anciens officiers à la retraite avec des leaders de mouvements de jeunesse pour transmettre l'amour du drapeau et le sens du devoir.

Mon expérience me montre que la jeunesse a besoin de modèles et de responsabilités. Si on ne leur donne pas

de rôle dans la construction de la cité, ils se construiront contre elle. Je conseille vivement aux autorités locales de créer des Conseils de Jeunes pour la Paix dans chaque commune. Ces instances ne seraient pas des lieux de politique politicienne, mais des espaces où les jeunes font remonter les vulnérabilités de leurs quartiers : zones non éclairées, terrains vagues servant de repères aux dealers, ou camarades en dérive. Responsabiliser un jeune, c'est l'ancrer dans la République.

Il faut aussi aborder de front la question économique. Le chômage est le complice de l'insécurité. La conscientisation doit donc s'accompagner d'une intelligence économique. Apprendre aux jeunes que l'argent facile des *Gaymans* (cybercriminels) ou des trafiquants est un suicide collectif. Nous devons promouvoir des champions locaux dans l'entrepreneuriat sécuritaire : développement d'applications d'alerte, services de garde agréés, ou solutions technologiques de surveillance. La jeunesse doit voir dans la sécurité un secteur d'innovation et d'emploi, et non seulement une contrainte répressive.

Comme le souligne le penseur Frantz Fanon dans une citation qui reste d'une actualité brûlante : « Chaque génération doit, dans une relative opacité, découvrir sa mission, la remplir ou la trahir » (Fanon, 1961). La mission de la jeunesse béninoise actuelle est d'être le garant de la stabilité pour permettre le développement. Trahir cette mission, c'est condamner le pays à l'instabilité pour les cinquante prochaines années.

Je m'adresse ici directement aux jeunes qui me lisent : votre

smartphone est une arme, votre présence sur le terrain est une force. Utilisez-les pour construire, pas pour détruire. La coproduction de la sécurité signifie que vous êtes les yeux de la nation là où l'État ne peut pas toujours être. Mais attention, votre engagement doit rester dans le cadre des lois. Ne vous substituez jamais à la justice. Votre force réside dans l'alerte précoce. Si vous voyez un ami basculer, parlez-en à des personnes de confiance avant qu'il ne soit trop tard. Prévenir la chute d'un frère, c'est aussi cela coproduire la sécurité.

- Le sport et la culture comme vecteurs de cohésion : Organiser des tournois "Sécurité et Fraternité" entre jeunes et forces de l'ordre pour briser la méfiance.

- La valorisation du mérite civique : Créer des distinctions nationales pour les jeunes s'étant illustrés par des actes de bravoure civique ou de prévention des conflits.

- La formation aux premiers secours : Faire de chaque jeune un secouriste capable d'intervenir en cas d'accident ou de drame, renforçant ainsi le sentiment d'utilité publique.

La conscientisation passe aussi par une déconstruction des mythes de la violence. Dans certains quartiers, le "dur", celui qui brave l'autorité, est parfois perçu comme un héros. Nous devons inverser cette imagerie. Le véritable héros, c'est celui qui protège sa mère, sa sœur et ses voisins en veillant à ce que le crime ne s'installe pas dans sa rue. Nous devons glamouriser le civisme. Cela passe par les médias, par la musique, par l'art urbain. Imaginez des fresques sur nos murs célébrant la collaboration entre le citoyen et le

policier.

Le levier stratégique de la jeunesse est d'autant plus puissant qu'il est capable d'influencer les générations précédentes. Un enfant conscientisé peut éduquer ses parents sur les dangers de la complicité avec les trafiquants. La jeunesse est le moteur du changement social. En investissant massivement dans son éveil sécuritaire, nous créons un effet de levier qui sécurise l'ensemble de la pyramide sociale.

Enfin, je voudrais souligner que cette conscientisation doit être inclusive. N'oublions pas les jeunes ruraux, souvent plus exposés aux tentatives d'embrigadement par des groupes extrémistes transfrontaliers. Pour eux, la conscientisation doit passer par des projets concrets de développement local qui prouvent que l'État est présent. La sécurité, c'est quand la lumière de l'école brille plus fort que l'ombre de la menace.

CHAPITRE 8 : L'EDUCATION CIVIQUE ET LES REFLEXES SECURITAIRES DU CITOYEN

Ce chapitre détaille les comportements à adopter avant, pendant et après un danger. Il insiste sur la culture de prévention et d'alerte responsable. Il propose des outils pédagogiques accessibles à toutes les couches sociales. Il montre que l'éducation sécuritaire renforce la résilience nationale.

L'éducation est souvent perçue comme l'apprentissage des lettres et des chiffres, mais dans le contexte de notre pacte national, elle prend une dimension bien plus vitale : celle de la survie collective. Si j'ai décidé de consacrer ce chapitre aux réflexes concrets, c'est parce que j'ai trop souvent vu des drames se nouer non pas par manque de courage, mais par manque de préparation. Savoir quoi faire quand la menace se précise n'est pas inné ; c'est un apprentissage civique qui transforme un individu vulnérable en un maillon solide de la résilience nationale. Je ne veux pas ici parler de théorie, mais de ce que j'appelle la culture du réflexe. Car face au danger, le cerveau ne réfléchit plus en termes de concepts, il réagit selon des automatismes acquis. L'éducation sécuritaire est l'assurance-vie d'une nation en mouvement.

Mon expérience m'a appris que la sécurité commence bien avant que l'événement tragique ne survienne. C'est la phase de l'anticipation, celle où l'éducation civique joue son rôle de prévention. Un citoyen éduqué est un citoyen qui sait observer. Avant le danger, le premier réflexe est ce que j'appelle la *veille de l'environnement immédiat*. Cela ne signifie pas vivre dans la paranoïa, mais intégrer la vigilance dans sa routine.

- La cartographie mentale de sécurité : Dans chaque lieu que vous fréquentez (marché, bureau, église,

mosquée), prenez l'habitude d'identifier les sorties de secours et les zones de repli.

- La validation de l'information : Avant de propager une alerte sur les réseaux sociaux, vérifiez-en la source. L'éducation civique, c'est aussi refuser d'être le relais d'une panique organisée.

- Le renforcement des liens de voisinage : Connaître ses voisins permet de détecter immédiatement une présence inhabituelle ou un comportement suspect sans tomber dans la délation gratuite.

Je martèle souvent ce principe : Un danger identifié est à moitié neutralisé. Mais que se passe-t-il lorsque l'imprévisible survient ? C'est ici que l'éducation sécuritaire doit prendre le relais de l'instinct. Pendant le danger, le réflexe doit être la protection, l'alerte et la discrétion. Trop souvent, par curiosité ou par réflexe de voyeurisme numérique, les gens se précipitent vers le danger pour filmer avec leurs téléphones. C'est une erreur fatale. Le premier réflexe doit être : Se protéger, Alerter, Secourir si possible (le triptyque PAS).

L'alerte responsable est un art que nous devons enseigner à toutes les couches sociales. Appeler les secours ou la police ne consiste pas à crier au téléphone. Un citoyen formé sait qu'il doit donner trois informations capitales : la nature exacte du danger (incendie, braquage, menace terroriste), la localisation précise (point de repère, nom de la rue, quartier) et le nombre de victimes potentielles. Comme l'a écrit le Général d'armée français de la Résistance, Charles de Gaulle : « La fin de l'espoir est le commencement de la mort » (De Gaulle, 1940). Dans le contexte sécuritaire,

l'espoir repose sur la rapidité et la précision de l'alerte. Une alerte floue est un temps précieux perdu.

- Le réflexe de discrétion : En cas d'attaque ou d'intrusion, le silence est votre meilleur allié. Coupez les sonneries de téléphones, cachez-vous derrière des obstacles solides et attendez les consignes des professionnels.

- La communication non-verbale : Apprendre des signes simples pour communiquer avec les forces de l'ordre sans attirer l'attention de l'assaillant.

- La gestion du stress : Des techniques de respiration simples, enseignées dès le plus jeune âge, permettent de garder assez de lucidité pour prendre les bonnes décisions.

Mais l'éducation ne s'arrête pas quand les sirènes se taisent. L'après-danger est une phase cruciale pour la résilience nationale. C'est le moment du témoignage et de la reconstruction. Trop de citoyens se murent dans le silence une fois le péril passé, par peur ou par désir d'oublier. Pourtant, se taire après le danger, c'est laisser la porte ouverte au prochain drame. L'éducation civique doit nous apprendre à collaborer avec la justice, à témoigner avec précision et à soutenir psychologiquement les victimes de notre communauté.

Je propose des outils pédagogiques accessibles à tous, car la sécurité ne doit pas être un langage d'initiés. Nous devons créer des fiches réflexes illustrées, traduites dans nos langues nationales (Fon, Yoruba, Dendi, Bariba, etc.), pour que même le citoyen qui n'a pas fréquenté l'école formelle sache comment réagir. Ces outils doivent être diffusés sur les marchés, dans les gares routières et par le biais des crieurs publics.

L'éducation sécuritaire renforce la résilience nationale car elle diminue la charge de l'État. Imaginez une population de 13 millions d'habitants où chacun possède les gestes de premiers secours et les réflexes de vigilance. Cela crée une barrière de protection diffuse que aucun groupe criminel ne peut percer totalement. La résilience, c'est la capacité de notre corps social à absorber un choc et à se relever plus fort. Comme le souligne l'expert en stratégie Boris Cyrulnik : La résilience est l'art de naviguer dans les torrents (Cyrulnik, 1999). Au Bénin, nous devons apprendre à naviguer ensemble dans les eaux parfois troubles de la sécurité régionale.

Voici quelques conseils que je donne souvent pour mettre ces réflexes en pratique au quotidien :

- Organisez des simulations en famille : Que feriez-vous si un incendie se déclarait la nuit ? Où vous rejoindriez-vous si les téléphones ne fonctionnaient plus ? Ces discussions sauvent des vies.
- Le sac d'urgence (Go-bag) : Avoir toujours à portée de main les documents essentiels, une lampe de poche et de l'eau. C'est un réflexe de citoyen prévoyant.
- L'application des gestes qui sauvent : Prenez un week-end par an pour vous former aux premiers secours. Vos mains peuvent être le pont entre la vie et la mort.

Je souhaite également insister sur la culture de l'alerte responsable. Il existe une dérive que je nomme "l'hystérie

numérique". Signaler un sac oublié à l'aéroport est un acte responsable ; crier à la bombe sur un groupe WhatsApp sans vérification est un acte criminel qui paralyse les services de sécurité pour rien. L'éducation civique doit nous apprendre la mesure. La vigilance n'est pas la panique ; la prudence n'est pas la paranoïa.

Nous devons intégrer ces réflexes dans les programmes scolaires dès le cours primaire. Pas sous la forme de cours magistraux ennuyeux, mais par des jeux de rôle et des exercices pratiques. L'enfant qui apprend à se mettre à l'abri lors d'un orage ou d'une intrusion est un citoyen qui, adulte, saura protéger sa communauté. C'est une éducation à la citoyenneté active.

Le citoyen béninois doit comprendre qu'il est la première sentinelle de la République. L'État ne peut pas mettre un policier dans chaque chambre, mais la nation peut mettre une conscience sécuritaire dans chaque cœur. Cette éducation crée un sentiment de puissance collective. On ne se sent plus victime de l'insécurité, on en devient le premier rempart.

- Le respect des périmètres de sécurité : Apprendre à ne pas s'attarder sur les lieux d'un accident ou d'un crime pour laisser travailler les professionnels.

- La lutte contre la curiosité morbide : Refuser de partager les images de corps ou de scènes de violence qui ne font que servir la propagande des semeurs de terreur.

- La connaissance des numéros d'urgence : Connaître par cœur le 166 (Police Républicaine) et le 118

(Sapeurs-Pompiers). Ce sont des chiffres qui sauvent.

En fin de compte, l'éducation civique et les réflexes sécuritaires sont les briques avec lesquelles nous construisons notre paix. Un peuple formé est un peuple difficile à surprendre et impossible à soumettre. En développant ces automatismes, nous montrons que le Bénin est une nation mature, capable de prendre soin d'elle-même tout en collaborant avec ses institutions. La sécurité n'est plus une contrainte imposée d'en haut, elle devient un savoir-être partagé par tous, du sommet de l'État jusqu'au plus petit hameau de notre territoire. C'est dans cette intelligence du geste et cette solidarité dans l'action que se forge la véritable souveraineté d'un peuple libre et protégé.

CHAPITRE 9 : L'ENGAGEMENT PATRIOTIQUE ET LA CULTURE DU DEVOIR CITOYEN

Ce chapitre développe la dimension morale et patriotique de la collaboration avec les forces de l'ordre. Il valorise la participation comme acte civique et non comme délation. Il analyse les mécanismes de renforcement de la confiance entre population et institutions. Il montre que le patriotisme devient un moteur de stabilité.

Parler de patriotisme dans un ouvrage technique sur la sécurité peut sembler, à première vue, relever d'un idéalisme lointain. Pourtant, mon expérience de terrain m'a appris qu'aucune technologie, aucune muraille et aucun effectif policier ne pourra jamais remplacer la force d'un citoyen qui aime son pays et qui se sent investi d'une mission envers lui. Dans ce chapitre, je souhaite explorer avec vous la dimension morale de notre pacte. Nous allons toucher au cœur du moteur qui fait fonctionner la coproduction : l'engagement patriotique. Pour moi, le patriotisme n'est pas un concept de tribune politique, c'est un acte de protection mutuelle.

C'est ce sentiment profond qui nous murmure que la stabilité du Bénin n'est pas seulement l'affaire de l'État, mais qu'elle est notre bien commun le plus précieux, celui que nous devons léguer intact à nos enfants.

L'un des plus grands obstacles à la sécurité participative au Bénin, et plus largement en Afrique, est un vieux traumatisme sémantique : la confusion entre le devoir d'alerte et la délation. Trop souvent, j'entends dire que celui qui informe la police est un *traître* ou un *mouchard*. Il est temps de briser ce carcan mental. La délation est une pratique vile, souvent anonyme, visant à nuire à autrui pour des intérêts personnels ou par pure méchanceté. L'engagement patriotique, lui, est un acte de bravoure civique. C'est choisir

de protéger la vie de dizaines de personnes au détriment du confort du silence. Je soutiens avec force ce slogan : Informer pour sauver n'est pas trahir, c'est servir. Lorsque vous signalez une cache d'armes ou un mouvement suspect aux abords d'une école, vous n'êtes pas un délateur, vous êtes le premier rempart de la République.

- Le patriotisme comme éthique de l'action : Il s'agit de passer d'un amour passif du drapeau à une protection active des institutions qui le portent.

- La distinction entre vie privée et sécurité publique : Respecter l'intimité d'autrui est un droit, mais protéger la communauté contre un péril imminent est un devoir supérieur.

- Le sens du sacrifice civique : Accepter que la sécurité demande parfois de sortir de sa zone de confort pour agir en faveur de l'intérêt général.

Pour que cet engagement devienne une réalité tangible, il faut impérativement renforcer la confiance entre la population et les institutions de sécurité. On ne peut pas demander à un citoyen d'être patriote s'il se sent malmené par ceux qui portent l'uniforme. La confiance est un pont qui se construit par les deux bouts. D'un côté, nous avons besoin d'une Police Républicaine exemplaire, intègre et proche des gens. De l'autre, nous avons besoin d'une population qui cesse de voir l'agent de police comme un adversaire pour le considérer comme un partenaire de vie. Comme l'a écrit si justement l'ancien président sud-africain Nelson Mandela : « La dignité de l'individu est la base de la paix, et le respect mutuel est le ciment de la nation » (Mandela, 1994). Au Bénin, ce respect mutuel doit devenir

le socle de notre culture du devoir.

Je propose une approche que j'appelle l'engagement par la proximité. Le patriotisme ne doit pas être un fardeau lourd à porter, mais une série de petits réflexes quotidiens. Comment mettre cela en pratique ? Commencez par humaniser vos relations avec les forces de sécurité de votre localité. Saluez l'agent au carrefour, discutez avec le chef de poste de votre quartier. En créant ce lien humain, vous facilitez la circulation de l'information le jour où elle devient cruciale. Le patriotisme, c'est aussi refuser la corruption. Chaque fois que vous refusez de donner un pot-de-vin, vous renforcez la colonne vertébrale de l'État. L'intégrité est la forme la plus silencieuse mais la plus puissante du patriotisme.

Le patriotisme devient un moteur de stabilité car il crée une cohésion sociale défensive. Un pays où les citoyens sont soudés et engagés est un pays qui digère mieux les chocs. Qu'il s'agisse d'une crise économique ou d'une menace terroriste, la réponse sera toujours plus efficace si elle est portée par un peuple qui croit en son destin commun. Dans mes recherches, j'ai constaté que les nations les plus résilientes ne sont pas forcément les plus riches, mais celles où le sens du devoir citoyen est le plus élevé.

- La valorisation du mérite citoyen : L'État doit savoir honorer, parfois discrètement mais sûrement, ceux qui par leur engagement ont évité des drames.

- L'exemplarité des élites : Le patriotisme ne peut pas être demandé au peuple si ceux qui dirigent ne montrent pas le chemin par une probité irréprochable.

- La transmission intergénérationnelle : Le devoir citoyen s'apprend à la maison. Un parent qui respecte les lois enseigne la sécurité à ses enfants mieux que n'importe quel manuel.

Je voudrais ici citer une pensée de l'écrivain et homme d'État français André Malraux qui résonne avec notre contexte : « Une nation ne se crée pas par l'addition de ses intérêts, mais par le partage de ses sacrifices » (Malraux, 1946). La sécurité est précisément ce domaine où le partage du sacrifice celui de la vigilance, du temps et de la discrétion forge l'identité nationale. Au Bénin, nous devons passer d'une identité de consommateurs de droits à une identité de producteurs de devoirs.

Comment, concrètement, cultiver ce devoir au quotidien ? Je vous livre ici quelques conseils issus de mes observations :

- Soyez les ambassadeurs de la loi : Dans vos discussions, au marché ou sur les réseaux sociaux, défendez toujours l'ordre républicain. Ne laissez pas les discours de haine ou d'incitation à la violence prospérer sans réponse.

- Participez à la vie de votre communauté : L'engagement patriotique passe par l'implication dans les comités de quartier ou les associations de parents d'élèves. Un quartier organisé est un quartier difficile à déstabiliser.

- Protégez les biens publics : Considérer que le lampadaire de votre rue ou le bâtiment de la mairie vous appartient. Signaler une dégradation, c'est aussi un acte sécuritaire.

Un aspect fondamental du devoir citoyen est la protection

de l'image de notre pays. À l'ère du numérique, être patriote, c'est aussi savoir ce que l'on publie. Diffuser des vidéos de scènes de crime ou de mouvements de troupes, c'est souvent donner des munitions à l'ennemi. Le devoir de réserve ne s'applique pas qu'aux militaires ; il s'applique, dans une certaine mesure, à tout citoyen conscient des enjeux de sécurité nationale. La discrétion est l'alliée de la victoire, la rumeur est l'outil du chaos.

Je crois profondément que le Bénin possède un génie propre, une capacité de résilience qui puise ses racines dans notre histoire. Nous sommes un peuple de paix, mais cette paix ne doit pas être une faiblesse. Elle doit être une force tranquille soutenue par une culture du devoir. Le patriotisme, c'est cette flamme qui nous fait dire : Pas sur ma terre, pas dans mon pays.

- Le refus de la complicité passive : Ne pas détourner le regard face à un acte illégal. Si vous ne pouvez pas intervenir directement, votre devoir est d'alerter ceux dont c'est le métier.

- Le soutien moral aux forces de l'ordre : Reconnaître la difficulté de leur tâche. Un mot d'encouragement à une sentinelle peut renforcer son moral et sa vigilance.

- La culture de l'excellence civique : Chercher à être le meilleur citoyen possible, car la somme de nos vertus individuelles constitue la force de la nation.

Le patriotisme n'est pas un sentiment figé, c'est un muscle qui s'exerce. En choisissant l'engagement plutôt que l'indifférence, vous participez à la création d'un climat de sécurité durable. C'est ce que j'appelle la *Paix active*. Contrairement à la paix

passive qui attend que les problèmes se règlent seuls, la paix active est celle que nous produisons chaque jour par notre comportement et notre fidélité aux valeurs de notre République.

Pour finir, je dirais que l'engagement patriotique est le plus haut degré de la conscience politique. C'est comprendre que notre liberté individuelle n'existe que parce qu'il y a un cadre collectif sécurisé. En protégeant le Bénin, c'est vous-mêmes que vous protégez. Votre engagement n'est pas un cadeau fait à l'État, c'est un investissement dans votre propre liberté et dans celle des générations à venir. Que chaque Béninois devienne, à son niveau, une brique vivante de ce mur de protection nationale. C'est à ce prix, et à ce prix seulement, que nous ferons du Bénin une terre où la sécurité est le fruit d'un amour partagé pour la patrie.

CHAPITRE 10 : LES DOMAINES D'INTERVENTION DU CITOYEN DANS LA COPRODUCTION

Ce chapitre précise les champs d'action autorisés : sensibilisation, renseignement, veille communautaire. Il explore la contribution à la sécurité publique, à la prévention routière et à la gestion des catastrophes. Il encadre strictement l'exclusion de toute action armée. Il structure le rôle du citoyen autour de la vigilance et de l'information.

Après avoir exploré les hauteurs de la philosophie patriotique, je souhaite vous ramener sur le terrain de l'action concrète. Une question revient souvent lors de mes échanges avec mes compatriotes : Concrètement, qu'ai-je le droit de faire sans outrepasser mes prérogatives ? C'est une question légitime et cruciale. Si la coproduction reste un concept flou, elle risque soit de mourir par inertie, soit de dégénérer par excès de zèle. Dans ce chapitre, je vais délimiter avec précision les champs d'action où votre contribution en tant que citoyen est non seulement autorisée, mais attendue. Je veux structurer votre rôle autour de deux piliers majeurs : la vigilance et l'information. Tout ce qui sort de ce cadre, notamment l'usage de la force, doit rester la chasse gardée de l'État. Le citoyen est l'œil qui voit, la bouche qui alerte, mais jamais le bras qui frappe.

Le premier domaine d'intervention, et sans doute le plus accessible, est celui de la sensibilisation. Des séances de vulgarisation sur la charte de sécurité du citoyen et le numéro vert le 166 seront effectuées pour renforcer davantage la conscientisation des populations à la sécurité. Ainsi, les préfets, les maires, les élus locaux seront mis à contribution pour l'éducation civique et citoyenne des populations, particulièrement la jeunesse.

Nous sous-estimons souvent la puissance du bouche-à-oreille et

de l'éducation par les pairs. Dans vos familles, vos tontines, vos associations de quartier ou vos églises et mosquées, vous avez un rôle de relais pédagogique. Sensibiliser, c'est expliquer les risques liés à la radicalisation, c'est prévenir les arnaques numériques qui dépouillent nos retraités, c'est rappeler l'importance de ne pas acheter de carburant de contrebande près des sites sensibles. Vous devenez des ambassadeurs de la prudence.

- Le renseignement citoyen : la sève de la sécurité : Il ne s'agit pas d'espionnage professionnel, mais de la remontée de faits inhabituels. Un véhicule qui rôde sans plaques, un voisin qui stocke des produits chimiques suspects, des discours de haine tenus dans un cercle privé.

- La veille communautaire organisée : Participer à des comités de quartier formels où l'on discute de l'éclairage public défectueux (qui favorise les agressions) ou de l'état des chemins d'accès pour les secours.

- La participation aux enquêtes de moralité locale : Aider les forces de l'ordre à mieux comprendre le tissu social d'une zone lors de recherches spécifiques.

Le deuxième domaine est celui du renseignement citoyen. Je sais que le mot peut effrayer, mais dépouillons-le de son imagerie cinématographique. Le renseignement citoyen, c'est simplement le transfert d'une observation brute vers une autorité compétente. Je me souviens d'une situation où une simple commerçante au bord d'une route nationale avait remarqué le manège étrange d'individus qui changeaient de plaques d'immatriculation sous un arbre. En alertant discrètement le poste de police le plus proche, elle a permis l'interpellation d'un réseau de trafiquants

d'organes. C'est cela, être un acteur stratégique. Votre connaissance intime du "normal" dans votre quartier vous permet de détecter "l'anormal" bien plus vite que n'importe quelle patrouille.

Cependant, il est impératif d'encadrer strictement ces interventions. Je le répète ici avec une gravité solennelle : L'action armée est le rubicon que le citoyen ne doit jamais franchir. La coproduction n'est pas une licence pour créer des milices ou des groupes d'auto-défense. L'histoire nous a montré que ces groupes finissent toujours par devenir eux-mêmes des sources d'insécurité, de racket et d'injustice. Votre arme, c'est votre téléphone et votre capacité d'analyse, pas un fusil ou une machette. Comme le souligne le rapport du PNUD sur la gouvernance sécuritaire : « La participation citoyenne doit renforcer l'État de droit, et non s'y substituer par des structures informelles de violence » (PNUD, 2018).

- Exclusion de l'interpellation forcée : Sauf cas de flagrant délit manifeste où vous retenez un individu en attendant la police (article 73 du code de procédure pénale), vous ne devez pas procéder à des arrestations.

- Exclusion du port d'arme illégal : La coproduction ne justifie en aucun cas la détention d'armes non autorisées.

- Exclusion de la justice privée : La justice populaire est un crime que la coproduction combat. Votre rôle s'arrête à la remise du suspect aux autorités.

Explorons maintenant un domaine souvent négligé : la sécurité publique et la prévention routière. Chaque citoyen

peut intervenir en signalant des comportements dangereux sur la route ou en participant à des campagnes de sensibilisation sur le port du casque et le respect des feux. Dans vos communes, vous pouvez être des acteurs de la fluidité urbaine en signalant les encombrements illégaux de la voie publique qui empêchent le passage des ambulances. La route tue plus que les balles ; votre vigilance y est donc vitale.

Un autre champ d'action majeur est la gestion des catastrophes. Le citoyen est souvent le premier sur les lieux d'un incendie, d'une inondation ou d'un accident de transport. Votre rôle ici est double : l'alerte précoce et le secours de proximité. Être un citoyen coproducteur, c'est se former aux gestes de premiers secours pour stabiliser une victime en attendant les sapeurs-pompiers. C'est aussi orienter les secours dans les dédales de nos quartiers parfois mal cartographiés.

Voici quelques conseils pour mettre ces domaines d'intervention en pratique de façon sécurisée et efficace :

- Utilisez les canaux officiels : Privilégiez toujours le numéro vert 166 ou les applications mobiles dédiées pour vos signalements. Évitez les publications Facebook qui alertent les criminels autant que la police.
- Développez l'œil du détail : Si vous signalez un suspect, essayez de retenir des détails immuables (cicatrices, tatouages, direction de fuite, modèle précis de moto) plutôt que de simples vêtements que l'on change facilement.
- Restez à votre place de civil : Une fois l'alerte

donnée, ne cherchez pas à jouer les héros en poursuivant des suspects armés. Votre vie est plus précieuse qu'une capture.

Dans le cadre de la veille communautaire, j'encourage la création de réseaux de *voisins vigilants*. Ce n'est pas une organisation paramilitaire, c'est une entente cordiale entre résidents d'une même rue. On s'échange les numéros, on prévient quand on part en voyage, on garde un œil sur la maison de l'autre. C'est de la coproduction de bas niveau, mais d'une efficacité redoutable contre la petite délinquance. Comme l'affirmait l'expert en criminologie urbaine Jane Jacobs : « La sécurité publique dans les rues des villes n'est pas maintenue principalement par la police, mais par un réseau complexe et inconscient de contrôles volontaires et de normes partagées » (Jacobs, 1961). Cette surveillance naturelle est le cœur de notre stratégie.

Je souhaite aussi souligner l'importance de la protection de l'environnement comme domaine sécuritaire. Signaler un déversement de produits toxiques ou une occupation illégale d'une zone protégée est un acte de coproduction. Une dégradation environnementale mène souvent à des tensions sociales, qui débouchent sur l'insécurité. Tout est lié.

Mon expérience m'a montré que la clarté organisationnelle est la clé. Le citoyen doit savoir à qui s'adresser. Est-ce au Chef de quartier ? Au Commissaire ? Au Maire ? Nous structurons cette approche autour de la hiérarchie locale. Votre interlocuteur de premier niveau reste le Chef de quartier, qui fait le lien avec les instances supérieures. Cette pyramide garantit que l'information n'est pas perdue et que

le citoyen se sent écouté.

- Soutien à la logistique des forces : En cas de crise majeure, le citoyen peut aider en fournissant des informations cartographiques, en facilitant l'accès à des points d'eau ou en offrant un appui logistique bénévole (restauration pour les agents en opération, par exemple).

- Lutte contre la désinformation : Un domaine d'intervention crucial à l'ère du numérique. Rectifier une rumeur sur un groupe WhatsApp de quartier est un acte de salubrité sécuritaire.

- Éducation des mineurs : Votre domaine d'intervention commence à la maison. Un enfant qui apprend à respecter l'autorité et à comprendre le danger est un futur citoyen qui n'aura pas besoin d'être réprimé.

Pour finir ce chapitre, je veux insister sur le fait que ces domaines d'intervention ne sont pas des options. Dans le contexte actuel du Bénin, ils sont des obligations morales. Nous ne pouvons plus nous contenter de critiquer l'inefficacité supposée de l'État tout en gardant pour nous les informations qui permettraient à cet État d'agir. La sécurité est une chaîne dont vous êtes un maillon ; si vous lâchez, toute la chaîne casse.

En structurant votre rôle autour de la vigilance éclairée, vous devenez les gardiens silencieux de notre démocratie. Vous permettez aux forces de l'ordre d'être plus chirurgicales, plus rapides et plus respectueuses des droits de l'homme, car elles agissent sur la base d'informations de qualité. Votre intervention est le pont entre la loi écrite dans les codes et la paix vécue dans nos rues. En respectant strictement

les limites que nous avons tracées, l'exclusion totale de la violence privée, vous garantisiez que notre pacte national restera un pacte de progrès et non un retour vers l'anarchie. C'est dans cet esprit de complémentarité et de respect des rôles que nous bâtissons un Bénin où chaque citoyen sait exactement où commence et où s'arrête son devoir de protection. La coproduction n'est pas un mélange des genres, c'est une harmonie des efforts.

CHAPITRE 11 : PREVENTION, ANTICIPATION ET DISSUASION : LES POSTURES STRATEGIQUES

Ce chapitre analyse les trois premières postures de la stratégie sécuritaire. Il explique comment le renseignement citoyen alimente l'anticipation des menaces. Il montre l'importance de la prévention communautaire. Il distingue clairement la répression, réservée aux professionnels.

Entrer dans l'analyse des postures stratégiques, c'est accepter de quitter le domaine de la réaction émotionnelle pour celui de l'intelligence froide et planifiée. En tant qu'auteur, j'ai souvent remarqué que le grand public ne s'intéresse à la sécurité que lorsque le sang coule ou que le crime est commis. Pourtant, le véritable succès d'une stratégie sécuritaire ne se mesure pas au nombre d'arrestations spectaculaires, mais au nombre de drames qui n'ont jamais eu lieu. Ce chapitre traite de ce que j'appelle l'art de l'invisible. Nous allons décortiquer les trois piliers qui permettent à une nation de garder une longueur d'avance sur le chaos : la prévention, l'anticipation et la dissuasion. C'est ici que le concept de coproduction prend tout son sens technique, car sans le citoyen, ces trois postures restent des coquilles vides.

La première posture est celle de l'anticipation. Anticiper, c'est lire les signes avant-coureurs d'une tempête alors que le ciel est encore bleu. Dans le domaine de la sécurité, cela repose sur un carburant unique : le renseignement. Mais attention, je ne parle pas seulement du renseignement satellitaire ou des écoutes téléphoniques. Je parle du renseignement de proximité, celui qui remonte du quartier, du marché, du village frontalier. L'anticipation est la capacité de l'État à traiter une multitude de petits signaux faibles pour en déduire une menace forte.

- Le renseignement citoyen comme détecteur de signaux faibles : Un changement d'habitude chez un groupe de jeunes, l'apparition de nouveaux visages qui ne cherchent pas à s'intégrer, des transactions financières inhabituelles dans un petit commerce.

- L'analyse prospective des vulnérabilités : Identifier qu'une zone de non-droit (un quartier mal éclairé, une forêt non patrouillée) deviendra inévitablement un refuge pour les criminels si rien n'est fait.

- La boucle de rétroaction : L'anticipation n'est efficace que si l'information circule rapidement du citoyen vers l'analyste stratégique.

Je le dis souvent : Anticiper, c'est transformer l'incertitude en probabilité gérable. Pour vous, lecteurs, mettre en pratique l'anticipation signifie cultiver une forme d'éveil intellectuel. Si vous voyez une maison de votre quartier devenir un lieu de va-et-vient permanent de personnes étrangères à la zone à des heures indues, n'attendez pas qu'un cambriolage ait lieu. L'anticipation, c'est signaler cette anomalie maintenant. Comme l'affirmait le stratège Sun Tzu : « Celui qui connaît l'ennemi et se connaît lui-même peut livrer cent batailles sans jamais être en péril » (Sun Tzu, VI^e siècle av. J.-C.). Dans notre contexte, connaître l'ennemi commence par identifier ce qui n'est pas normal dans notre environnement habituel.

La deuxième posture est la prévention. Si l'anticipation est une affaire de tête (analyse), la prévention est une affaire de bras (action sur le terrain). La prévention communautaire vise à réduire les opportunités de passage à l'acte. C'est ici que la collaboration entre les mairies, les associations

et les forces de l'ordre devient capitale. Une rue bien éclairée, des jeunes occupés par des activités sportives ou professionnelles, des médiateurs sociaux qui désamorce les conflits de voisinage : tout cela, c'est de la sécurité. La meilleure arme contre le crime est un tissu social solide.

- La prévention situationnelle : Modifier l'environnement physique pour rendre le crime difficile (élagage des broussailles, installation de caméras, sécurisation des accès).

- La prévention sociale : S'attaquer aux causes profondes de la délinquance, comme l'échec scolaire ou l'exclusion, pour éviter que nos jeunes ne deviennent les recrues de demain.

- L'éducation à la vigilance : Former la population aux réflexes de protection des biens et des personnes.

Mon conseil pour une mise en pratique réelle : ne voyez pas la prévention comme une charge, mais comme un investissement. Un commerçant qui installe une grille solide ou qui participe à la ronde de vigilance de son association de marché ne fait pas que se protéger lui-même ; il participe à la dissuasion collective.

C'est justement la troisième posture : la dissuasion. La dissuasion est le message que nous envoyons à ceux qui voudraient troubler l'ordre public. C'est la capacité de leur faire comprendre que le coût de leur crime sera bien plus élevé que le bénéfice espéré. La dissuasion au Bénin doit être double. Elle est d'abord institutionnelle (la présence visible et professionnelle des forces de l'ordre), mais elle

est aussi populaire. Un criminel qui sait qu'il arrive dans un quartier où chaque fenêtre est une paire d'yeux et chaque citoyen possède le numéro de la police réfléchira à deux fois avant d'agir. C'est ce que j'appelle la Dissuasion par la vigilance partagée.

- La présence visible et mobile : Les patrouilles de la Police Républicaine doivent être perçues comme une force capable d'intervenir partout et à tout moment.

- La certitude de la sanction : La dissuasion ne fonctionne que si le système judiciaire suit. Un criminel arrêté doit être jugé et sanctionné conformément à la loi.

- L'unité nationale : Montrer que le peuple et son armée font bloc. Rien n'est plus dissuasif pour un groupe terroriste qu'une population qui refuse de se laisser intimider et qui collabore avec ses soldats.

Il est crucial, dans ce développement, de marquer une ligne rouge infranchissable : la distinction entre ces postures stratégiques et la répression. La répression c'est-à-dire l'usage de la contrainte, de la force légitime, de l'arrestation et de l'enquête judiciaire est un domaine strictement réservé aux professionnels. Je le martèle dans chaque chapitre de ce livre car c'est le garant de notre démocratie. Le citoyen participe à l'anticipation (par l'information), à la prévention (par le comportement) et à la dissuasion (par la vigilance), mais il ne doit jamais participer à la répression.

Comme le souligne le juriste français Montesquieu : « Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir » (Montesquieu, 1748). En déléguant la répression exclusivement à l'État,

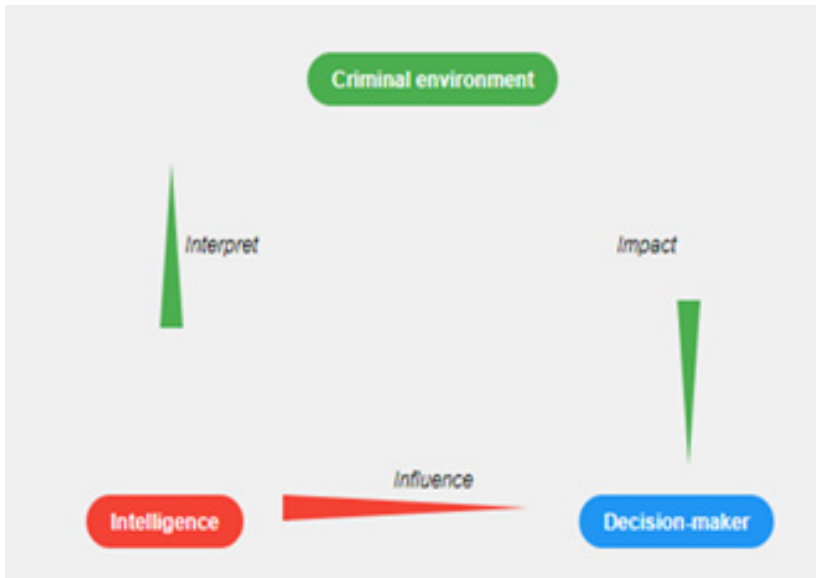
sous le contrôle du juge, nous protégeons le citoyen contre l'arbitraire et contre lui-même. Si vous voyez un suspect, votre rôle stratégique s'arrête au moment où vous passez l'information ou le signalement. Tenter d'intervenir par la force, c'est briser la posture de prévention pour entrer dans une zone de danger et d'illégalité.

- L'anticipation est proactive : On cherche à savoir.
- La prévention est protectrice : On cherche à empêcher.
- La dissuasion est psychologique : On cherche à décourager.
- La répression est réactive : On sanctionne l'acte commis.

Pour vous, citoyens, la mise en pratique de ces postures demande une discipline quotidienne. La sécurité n'est pas un événement, c'est une habitude. Mon conseil est de développer ce que j'appelle la conscience de la situation. Lorsque vous marchez dans la rue, lorsque vous ouvrez votre commerce, demandez-vous : Si j'étais un malfaiteur, par où passerais-je ? Quelles sont les failles ici ? En identifiant ces failles, vous entrez dans la posture de prévention. En les signalant ou en les corrigeant, vous alimentez l'anticipation nationale.

L'importance de la prévention communautaire réside aussi dans sa capacité à créer du lien. Un quartier qui se réunit pour discuter de sa sécurité est un quartier qui se parle, qui se connaît et qui s'entraide. Cette solidarité est en soi une arme de dissuasion massive. Les réseaux criminels

cherchent l'anonymat et l'indifférence. Là où règne la solidarité, le crime s'exile.



Renseignement adapté de Ratchliffe

Dans la perspective de notre Bénin moderne, l'anticipation doit aussi devenir numérique. Nous devons anticiper les cyberattaques, les campagnes de manipulation de l'opinion et les escroqueries en ligne. Ici encore, le citoyen est en première ligne. Votre vigilance sur les réseaux sociaux, votre capacité à ne pas relayer des informations non vérifiées, participe à la posture d'anticipation stratégique du pays.

- La posture de l'observateur engagé : Ne pas se contenter de voir, mais comprendre ce que l'on voit.
- Le refus de la complaisance : La prévention commence par le refus de tolérer les petites incivilités qui

préparent le terrain aux grandes dérives.

- Le soutien à l'autorité légitime : Comprendre que la force publique est là pour servir ces postures et non pour les remplacer.

En structurant ainsi nos postures, nous créons un système de défense en profondeur. L'anticipation voit venir la menace de loin, la prévention réduit son impact, la dissuasion tente de l'arrêter avant qu'elle ne frappe, et si malgré tout elle frappe, la répression professionnelle intervient pour rétablir l'ordre et la justice. C'est cette horlogerie de précision qui garantit la stabilité d'une nation.

Chaque citoyen doit se voir comme une sentinelle de cette horlogerie. Vous n'êtes pas des victimes en sursis, vous êtes les architectes de votre propre quiétude. En adoptant ces postures stratégiques, vous donnez à l'État les moyens de ses ambitions. Le Bénin ne sera pas un pays sûr parce qu'il aura une police à chaque coin de rue, mais parce qu'il aura une conscience citoyenne à chaque fenêtre, capable d'anticiper, de prévenir et de dissuader par la simple force de son engagement et de sa clarté d'esprit. La paix est un édifice que l'on construit pierre par pierre, regard par regard.

CHAPITRE 12 : LA MODERNISATION ET LE REDIMENSIONNEMENT DES FORCES DE SECURITE

Ce chapitre traite de la professionnalisation de la Police Républicaine. Il aborde la formation spécialisée, la cyberpolice et la police scientifique. Il propose une meilleure répartition territoriale des effectifs. Il montre que la coproduction renforce mais ne remplace pas l'État.

Si j'ai consacré les chapitres précédents à l'éveil du citoyen, je ne voudrais pas que l'on se méprenne sur mon intention : la coproduction n'est pas un désengagement de l'État, bien au contraire. Elle est le catalyseur qui oblige l'institution à se transformer. Pour que le citoyen accepte de devenir un partenaire, il doit avoir en face de lui une force qui inspire non seulement le respect par l'uniforme, mais l'admiration par la compétence. Dans ce douzième chapitre, je souhaite aborder le chantier colossal de la modernisation de notre Police Républicaine. Nous ne pouvons plus nous contenter d'une force de maintien de l'ordre héritée d'une époque révolue. Le Bénin de demain exige une police chirurgicale, technologique et ubiquitaire.

La modernisation n'est pas qu'une affaire de nouveaux véhicules ou d'armes plus performantes ; c'est une révolution de l'esprit et de la méthode. Mon expérience m'a montré que la légitimité d'une force de sécurité dans une démocratie moderne repose sur sa capacité à résoudre des problèmes complexes avec une précision scientifique. C'est pourquoi je plaide pour un redimensionnement qui ne soit pas seulement numérique, mais qualitatif. Une police qui ne se modernise pas devient, à terme, un fardeau pour la liberté qu'elle est censée protéger.

- La professionnalisation comme socle : Passer d'une culture de la coercition à une culture de la

preuve et du service.

- Le saut technologique indispensable : Intégrer la donnée numérique et la science forensique au cœur de l'enquête.
- Le maillage territorial intelligent : Ne plus être partout de manière inefficace, mais être là où le risque l'exige.

Le premier pilier de cette modernisation est la formation spécialisée. Je constate que les menaces dont nous avons parlé, terrorisme, cybercriminalité, réseaux transnationaux ne peuvent être combattues par des généralistes. Nous avons besoin d'unités d'élite dont la formation est continue. Je propose la création de pôles d'excellence au sein de nos écoles de police, où l'on n'apprend pas seulement le tir et le droit pénal, mais aussi la psychologie des foules, la négociation de crise et l'analyse de données. La spécialisation est le remède à l'impuissance.

Un aspect qui me tient particulièrement à cœur est l'émergence d'une véritable cyberpolice. Aujourd'hui, le crime se commet d'un clic avant de se manifester dans la rue. Le Bénin, pionnier du numérique dans la sous-région, doit se doter d'une unité capable de traquer les flux financiers illicites sur le darknet et de protéger nos infrastructures critiques. Cette cyberpolice ne doit pas être perçue comme un outil de surveillance des citoyens, mais comme un bouclier contre les agressions invisibles.

Parallèlement, la police scientifique doit sortir des laboratoires de Cotonou pour irriguer l'ensemble du

territoire. La science est le juge de paix de l'enquête moderne. Elle réduit les risques d'erreurs judiciaires et, par ricochet, renforce la confiance de la population. Comme le disait Edmond Locard, pionnier de la criminalistique : Nul ne peut agir avec l'intensité que suppose l'action criminelle sans laisser des traces de son passage (Locard, 1920). Moderniser la police, c'est donner à nos agents les yeux de la science pour lire ces traces.

- L'unité de Police Scientifique et Technique (PST) : Généralisation des kits de prélèvement d'ADN et d'empreintes sur toutes les scènes de crime majeures.

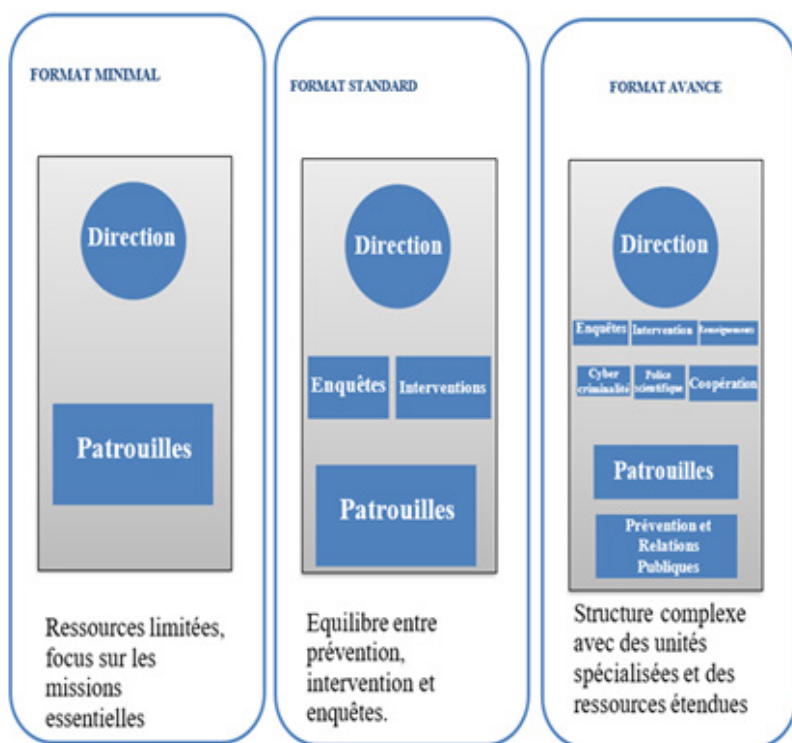
- La Brigade de Lutte contre la Cybercriminalité (BLCC) 2.0 : Renforcement des capacités d'investigation numérique et de coopération avec les plateformes technologiques mondiales.

- Le Renseignement Opérationnel : Utilisation de drones et de caméras thermiques pour la surveillance des zones frontalières poreuses.

Le deuxième grand axe est le redimensionnement et la répartition territoriale. Il est aberrant de voir une concentration massive d'effectifs dans les centres urbains alors que nos frontières et nos zones rurales sont parfois laissées à une surveillance sporadique. Je propose une réorganisation basée sur la géographie des risques. Cela signifie redéployer nos forces là où les vulnérabilités sont les plus fortes, notamment dans le Nord, tout en utilisant la technologie pour maintenir un niveau de sécurité élevé dans les villes.

Mon conseil aux décideurs est d'adopter une posture de

mobilité totale. La caserne statique est un modèle dépassé. Nous avons besoin de postes mobiles, de patrouilles légères et de capacités de projection rapide. La police doit être un fluide qui s'adapte aux reliefs de l'insécurité. La sécurité ne se mesure pas au nombre de commissariats, mais à la vitesse d'intervention.



Le format de la force de Police

Je tiens à préciser un point doctrinal majeur : la coproduction renforce l'État, mais ne le remplace pas. Il ne faut pas tomber

dans le piège de croire que parce que le citoyen est vigilant, l'État peut se permettre d'être moins fort. Au contraire, plus le citoyen participe, plus l'État doit être professionnel pour traiter l'information reçue. La coproduction décharge l'État des tâches de surveillance aveugle pour lui permettre de se concentrer sur ses fonctions régaliennes de haute intensité.

Comme l'écrit le politologue Jean-François Bayart : « L'État ne se retire pas, il se redéploie à travers de nouvelles alliances sociales » (Bayart, 2004). C'est exactement ce que nous faisons ici. L'État modernisé devient le chef d'orchestre d'une sécurité partagée. Il garde le monopole de la force, mais il partage la construction de la tranquillité.

- Le principe de subsidiarité : L'État n'intervient avec sa force de frappe que lorsque les mécanismes de médiation et de prévention communautaire ont atteint leurs limites.

- La reddition de comptes (Accountability) : Une police moderne est une police qui rend des comptes. Je propose la création d'un organe indépendant de contrôle des pratiques policières, ouvert à la société civile.

- Le bien-être de l'agent : On ne peut pas demander l'excellence à un agent qui travaille dans des conditions précaires. La modernisation passe par une revalorisation des carrières et une prise en charge psychologique des troupes.

Pour mettre cela en pratique, je suggère au lecteur, qu'il soit policier ou civil, de comprendre que l'outil ne vaut que par la main qui le tient. Pour le citoyen, la modernisation de la police signifie qu'il doit s'attendre à une exigence accrue

de vérité et de précision dans ses signalements. Pour le policier, cela signifie qu'il doit accepter de ne plus être le maître absolu du terrain, mais son expert garant.

Un conseil pratique pour les communautés locales : demandez à vos commissariats des séances de présentation de leurs nouveaux outils. Comprendre comment fonctionne la police scientifique ou comment signaler un crime en ligne réduit la distance psychologique entre l'uniforme et le civil. La technologie doit être un pont, pas une barrière.

Il est également crucial d'intégrer l'intelligence artificielle dans la gestion de l'ordre public. Non pas pour décider à la place de l'homme, mais pour prédire les points chauds (Hotspots) de criminalité. En analysant les données historiques, nous pouvons anticiper où un crime est susceptible de se produire et y envoyer une patrouille avant l'acte. C'est le stade ultime de la modernisation : transformer la police de force de réaction en force d'anticipation.

- La Police de Proximité Numérique : Créer des plateformes d'interaction directe entre les commissariats et les comités de quartier pour un retour d'information en temps réel.

- Le Redimensionnement budgétaire : Réallouer les ressources des structures bureaucratiques vers les unités opérationnelles de terrain.

- L'Intégrité institutionnelle : Moderniser, c'est aussi nettoyer. Utiliser les outils numériques pour traquer la corruption interne et garantir que chaque franc investi dans la sécurité arrive à destination.

Je reste convaincu que ce redimensionnement est la seule voie pour pérenniser notre modèle de paix. Un État qui n'adapte pas son bras armé aux réalités du XXI^e siècle finit par perdre sa crédibilité. Le Bénin fait le choix de la modernité. Nous construisons une Police Républicaine qui n'a rien à envier aux plus grandes nations, non par mimétisme, mais par nécessité stratégique.

La force de notre pays résidera dans ce couple indissociable : une technologie de pointe servie par des agents d'élite, et une population consciente qui alimente ce système en informations vitales. Dans ce schéma, l'État ne s'efface pas ; il s'élève. Il devient plus efficace parce qu'il n'est plus seul. Il devient plus juste parce qu'il s'appuie sur la science. Il devient plus fort parce qu'il est soutenu par le peuple. La modernisation de la police est le miroir de la modernisation de la nation. C'est en polissant ce miroir que nous verrons apparaître le reflet d'un Bénin serein, souverain et inébranlable face aux tempêtes du monde.

Chaque agent, chaque citoyen, doit se sentir responsable de cette mutation. Car au bout de la technologie et au bout de la réforme, il n'y a qu'un seul objectif : que chaque Béninois puisse dormir, travailler et circuler sans l'ombre d'une crainte. C'est l'honneur de l'État moderne que de garantir ce droit par une force qui allie la puissance de l'esprit à la rigueur de la loi.

CHAPITRE 13 : L'ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE DE LA CHAÎNE SECURITAIRE

Ce chapitre présente la structure pyramidale proposée : CNSI, CDS, CCS, CAS, CLS et ILS. Il explique les rôles et responsabilités à chaque niveau. Il insiste sur la coordination entre autorités administratives et communautés. Il démontre que la clarté organisationnelle garantit l'efficacité.

Dans les chapitres précédents, j'ai longuement évoqué l'âme de notre projet : cette volonté de faire de chaque citoyen un acteur de sa propre sécurité. Mais la bonne volonté, si noble soit-elle, ne suffit pas à protéger une nation. Sans un squelette solide, sans une organisation rigoureuse, la coproduction de la sécurité risque de n'être qu'un ensemble d'initiatives éparses, brouillonnes et, in fine, inefficaces. C'est ici qu'intervient l'architecture institutionnelle. Je conçois cette architecture comme une pyramide inversée où la base (le terrain) nourrit le sommet (la décision stratégique) dans un flux continu. Pour que la machine fonctionne, il faut que chaque acteur sache où il se situe, à qui il rend compte et quelle est l'étendue de sa mission. L'ordre dans l'organisation est le premier rempart contre le désordre du crime.

Je vous propose donc une structure en six niveaux, une véritable chaîne de commandement et de concertation qui part de la Présidence de la République pour descendre jusqu'au plus petit hameau de nos communes. Cette clarté organisationnelle est notre assurance contre les chevauchements de compétences et les zones d'ombre où s'engouffre l'insécurité.

1. Le Sommet Stratégique : Le Conseil National de Sécurité Intégrée (CNSI)

Au sommet de cette architecture trône le CNSI. Présidé par le Chef de l'État, il est l'organe d'orientation suprême. Ce n'est pas une chambre d'enregistrement, mais le cerveau où se croisent les données militaires, civiles, économiques et sociales. Sa mission est de définir la Grande Stratégie.

- Rôle : Fixer les priorités nationales et allouer les ressources majeures.

- Innovation : Contrairement aux conseils de sécurité classiques, le CNSI intègre des experts de la société civile pour garantir que la dimension humaine et préventive n'est jamais oubliée.

2. La Planification Régionale : Le Comité Départemental de Sécurité (CDS)

Sous l'autorité du Préfet, le CDS adapte les directives nationales aux réalités de chaque département. Le Bénin est pluriel ; les défis de l'Alibori ne sont pas ceux du Littoral.

- Responsabilité : Coordonner les actions des forces de défense et de sécurité à l'échelle départementale et assurer la cohérence entre les communes.

- Principe : Penser national, agir départemental.

3. Le Pivot Opérationnel : Le Comité Communal de Sécurité (CCS)

C'est ici que l'administration rencontre réellement la cité. Le Maire, chef de l'administration communale, pilote le CCS. Ce niveau est vital car il transforme la stratégie en

plans d'actions locaux.

- Fonction : Cartographier les zones de risques de la commune (marchés, gares, zones frontalières) et mobiliser les ressources locales.

4. La Proximité d'Action : Le Comité d'Arrondissement de Sécurité (CAS)

Le CAS, dirigé par le Chef d'Arrondissement, est l'échelon de la réactivité. C'est le niveau où l'on traite les problématiques de voisinage et de petite délinquance avant qu'elles ne s'enveniment.

5. La Cellule de Veille : Le Comité Local de Sécurité (CLS)

Nous touchons ici au cœur de la coproduction. Le CLS, au niveau du village ou du quartier de ville, est présidé par le Chef de village ou de quartier. C'est l'instance où siègent les représentants des groupes socio-professionnels (agriculteurs, commerçants, jeunes, femmes).

- Mission : Identifier les signaux faibles et organiser la sensibilisation communautaire.

6. L'Unité de Base : L'Ilot de Liaison Sécuritaire (ILS)

C'est l'innovation majeure de mon architecture. L'ILS n'est pas une structure administrative pesante, mais un petit groupe de citoyens volontaires et formés, à l'échelle d'une rue ou d'un bloc de maisons.

- Au sein d'une collectivité locale, familiale ou initiative de la jeunesse citoyenne, l'Initiative Locale de Sécurité comprend : Chef de collectivité, de famille, personne responsable (Rept. du Commissaire de Police et Personnes-ressources)

- Rôle : Servir de capteur d'information et de relais d'alerte immédiat vers le CLS et la police.

Cette pyramide n'est pas une hiérarchie de domination, mais une hiérarchie de service. Je le dis souvent aux cadres que je forme : Plus on monte dans la pyramide, plus on doit écouter ce qui vient de la base. La clarté organisationnelle permet d'éviter le syndrome de la patate chaude où personne ne se sent responsable d'un problème donné. En structurant ainsi la chaîne, nous créons une traçabilité de l'information sécuritaire.

Mon expérience m'a prouvé que le maillon le plus sensible est la coordination entre les autorités administratives (Préfets, Maires, Chefs de village) et les communautés. Souvent, la méfiance réciproque paralyse l'action. Le Maire peut voir la population comme une source de revendications, et la population peut voir le Maire comme un politicien lointain. L'architecture que je propose force la rencontre. Le CCS et le CLS sont des espaces de dialogue obligatoire. On ne sécurise pas un peuple sans lui parler, on sécurise un peuple en l'écoutant.

Pour mettre en pratique cette architecture, il ne faut pas attendre que l'État central installe tout. J'encourage chaque

Chef de quartier à anticiper en créant dès aujourd'hui son propre embryon de CLS. Réunissez les forces vives de votre quartier. Identifiez qui est le médecin, qui est l'ancien militaire, qui est le leader des jeunes. Cette auto-organisation, si elle est déclarée aux autorités, est le premier pas vers l'intégration dans la chaîne sécuritaire.

Comme le souligne le juriste et philosophe du droit Jean Carbonnier : Le droit doit être au service de la paix sociale, non par la force seule, mais par l'adhésion des citoyens à une règle claire (Carbonnier, 1995). Cette architecture est cette règle claire. Elle donne un cadre juridique et institutionnel à la coproduction, évitant ainsi le risque d'anarchie ou de justice privée.

Un conseil crucial pour les membres des Comités Locaux (CLS) et des Ilots (ILS) : votre efficacité dépend de votre discrétion et de votre impartialité. Vous n'êtes pas des juges, vous êtes des veilleurs. Si un CLS commence à être perçu comme un instrument politique ou une instance de règlement de comptes personnels, il perd toute sa valeur sécuritaire. L'impartialité est le bouclier du veilleur.

- Le flux ascendant : L'information brute captée par l'ILS remonte via le CLS et le CAS jusqu'au CCS qui, s'il ne peut résoudre le problème avec la police locale, le transmet au CDS.

- Le flux descendant : Les alertes stratégiques ou les consignes de vigilance nationale émises par le CNSI redescendent en cascade jusqu'au citoyen via les Ilots de Liaison.

- La transversalité : À chaque niveau, l'autorité

administrative (Maire, Préfet) collabore étroitement avec son homologue des forces de sécurité (Commissaire, Commandant de groupement).

L'un des défis majeurs de cette architecture est son financement et sa pérennisation. Je propose que chaque commune alloue une part de son budget de fonctionnement à l'animation des CCS et CLS (formation, petits équipements de communication, éclairage public). La sécurité n'est pas un coût, c'est un investissement. Une commune sécurisée attire l'investissement, le commerce fleurit, et les taxes rentrent. C'est un cercle vertueux.

Je tiens à insister sur le rôle de l'ILS (Ilot de Liaison Sécuritaire). Pour beaucoup, cela peut ressembler à de la surveillance de voisinage. C'est plus que cela. C'est de la solidarité organisée. Dans un ILS, on sait quel vieillard vit seul, quelle maison est inoccupée, quel enfant rentre tard. Cette connaissance fine permet de protéger les plus vulnérables. La sécurité commence par la bienveillance envers son voisin.

Dans l'analyse prospective de cette chaîne, je vois un Bénin où chaque incident majeur est traité en un temps record car la source de l'alerte est déjà identifiée et qualifiée au niveau de l'ILS. Nous passons d'une police qui cherche l'information à une police qui reçoit l'information pertinente.

Comme l'a écrit le stratège contemporain Gérard Chaliand : « La force d'une structure ne réside pas dans son armement, mais dans la qualité de ses liens internes » (Chaliand, 2008). Notre architecture institutionnelle est ce réseau de liens.

Elle transforme une somme d'individus en une nation organisée.

- Conseil pour les Maires : Ne voyez pas le CCS comme une réunion de plus. C'est votre table de pilotage pour le développement. Sans sécurité, vos projets de marchés, d'écoles ou de centres de santé sont précaires.

- Conseil pour les Citoyens : Cherchez à savoir qui est votre représentant au sein de l'ILS ou du CLS. Si cette structure n'existe pas encore dans votre rue, proposez-en la création au Chef de quartier.

- Le rôle de la technologie : Chaque niveau de la pyramide doit être relié par une plateforme numérique sécurisée (intranet sécuritaire) pour que l'information ne se perde pas dans la bureaucratie papier.

En précisant les responsabilités de chacun, du sommet de l'État jusqu'au citoyen de l'Ilot, nous éliminons l'impuissance. Chacun devient un maillon d'une chaîne ininterrompue. La clarté organisationnelle n'est pas seulement une exigence administrative ; c'est une exigence morale envers ceux que nous devons protéger. Lorsque le danger survient, personne ne doit se demander que faire ? ou qui appeler ?. La réponse doit être inscrite dans la structure même de notre vie sociale. C'est par cette architecture que nous bâtissons un Bénin où la paix n'est pas un accident heureux, mais le résultat prévisible d'une organisation exemplaire.

CHAPITRE 14 : LE ROLE DES ACTEURS PUBLICS, PRIVES ET DE LA DIASPORA

Ce chapitre examine la contribution des banques, opérateurs GSM, médias, ONG et entreprises. Il montre l'importance des partenariats public-privé. Il met en lumière la contribution stratégique de la diaspora. Il présente la sécurité comme un bien commun partagé.

Dans les pages précédentes, nous avons dessiné l'ossature d'une sécurité participative centrée sur l'individu et l'État. Mais pour que cette architecture soit véritablement résiliente, elle doit s'appuyer sur toutes les forces vives de la nation. Je refuse de croire que la sécurité est une charge qui incombe uniquement à ceux qui portent le treillis ou à l'administration publique. Si nous considérons la paix comme le socle de tout développement, alors chaque acteur qui génère de la valeur au Bénin doit devenir un gardien de ce socle. Dans ce chapitre, je souhaite explorer comment le secteur privé, les organisations non gouvernementales et notre précieuse diaspora forment les maillons d'une chaîne de solidarité stratégique. La sécurité n'est pas une dépense publique, c'est un investissement collectif dont les dividendes sont la prospérité et la liberté.

Le basculement doctrinal que je propose est simple : passer d'une logique de contributeur passif (celui qui paie ses taxes et attend d'être protégé) à une logique de partenaire opérationnel. Pour moi, le banquier, l'opérateur de téléphonie mobile ou le chef d'entreprise ne sont pas des entités isolées de la menace ; ils sont en première ligne.

- Le Secteur Privé comme Sentinelle Économique : Les entreprises ne sont pas seulement des cibles potentielles, elles sont des réservoirs de données et de ressources logistiques.

- La Diaspora comme Radar Global : Nos frères et sœurs à l'extérieur sont nos premiers capteurs de menaces transnationales et nos meilleurs vecteurs de transfert technologique.

- Le Partenariat Public-Privé (PPP) Sécuritaire : Un cadre formel où l'État et les entreprises mutualisent leurs moyens pour protéger les infrastructures critiques.

1. L'implication stratégique des acteurs privés : Banques et GSM

Commençons par les banques et les opérateurs GSM. Ce sont les deux poumons de notre économie numérique. Leur rôle dans la chaîne sécuritaire est, à mon sens, révolutionnaire. Une banque qui détecte des flux financiers atypiques n'est pas seulement en train de faire de la conformité bancaire ; elle est peut-être en train de couper les vivres à une cellule terroriste en gestation. L'argent est le nerf de la guerre, mais la traçabilité est l'arme de la paix.

Quant aux opérateurs de téléphonie mobile, ils possèdent la cartographie humaine du pays. Je ne parle pas de violer l'intimité des Béninois, mais d'utiliser la puissance des métadonnées pour l'alerte précoce. En cas de catastrophe naturelle ou d'incursion suspecte dans une zone frontalière, la capacité de diffuser un SMS d'alerte à 50 000 personnes en quelques secondes est une arme de dissuasion massive.

Mon expérience avec les acteurs du secteur privé m'a montré qu'ils sont prêts à s'engager si l'État leur offre un cadre sécurisé. Mon conseil aux dirigeants de banques et de réseaux GSM : ne voyez plus la cybersécurité comme

un simple coût informatique. Voyez-la comme votre contribution à la souveraineté nationale. En protégeant vos serveurs, vous protégez l'épargne et les communications de tout un peuple.

- Le partage d'expertise technologique : Les entreprises privées ont souvent une longueur d'avance sur l'État en matière d'intelligence artificielle ou de Big Data. Le partenariat consiste à mettre cette expertise au service de l'analyse des risques nationaux.

- La sécurisation des points de vente : Les milliers de boutiques de Mobile Money à travers le pays doivent être des points relais de sécurité, formés aux réflexes d'alerte.

2. Médias et ONG : Les architectes de la conscience sociale

Les médias et les ONG jouent un rôle de médiation indispensable. Un média qui traite l'information sécuritaire avec responsabilité évite la panique. À l'inverse, une presse sensationnaliste devient involontairement le porte-pari des semeurs de terreur. Je prône une éthique journalistique de combat : informer sans terroriser, dénoncer sans exposer les vulnérabilités de nos troupes.

Les ONG, de par leur ancrage local, sont souvent les seules à pouvoir pénétrer des milieux sociaux où l'État est parfois perçu avec méfiance. Parfois financées par les bailleurs de fonds étrangers ou privés, ces organisations regroupent plusieurs obédiences religieuses, partisans, professionnelles, syndicales et

sectorielles. Elles participent à la sensibilisation de la population et au recueil de l'information sur les besoins et les préoccupations aussi bien des populations que des forces de sécurité à la base. Elles font de la sécurité humaine. Comme l'a souligné l'ancien Secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan : « Nous ne connaissons pas de développement sans sécurité, nous ne connaissons pas de sécurité sans développement » (Annan, 2005). Les ONG qui construisent des écoles ou des forages dans le nord du Bénin font plus pour la sécurité que dix patrouilles, car elles assèchent le terreau du recrutement extrémiste.

- La lutte contre la désinformation : Les médias doivent être les débusqueurs de rumeurs (fact-checking) pour maintenir la sérénité publique.

- Le plaidoyer pour les droits humains : Les ONG garantissent que la réponse sécuritaire reste dans le cadre de la loi, ce qui est la seule manière de garder le soutien de la population à long terme.

3. La Diaspora : Notre bras armé intellectuel et financier

On réduit trop souvent la diaspora béninoise à ses transferts de fonds (remittances). C'est une erreur stratégique majeure. Pour moi, la diaspora est notre onzième département, une extension de notre souveraineté à l'échelle planétaire. Un Béninois vivant à Paris, New York ou Pékin peut avoir accès à des informations, des technologies ou des réseaux d'influence que nous n'avons pas ici.

Je propose la création d'un Corps de Volontaires de la Diaspora pour la Sécurité (CVDS). Il ne s'agit pas de venir porter le fusil, mais d'apporter de l'expertise : cybersécurité, renseignement économique, gestion des traumatismes, ingénierie de défense. Le patriotisme ne connaît pas de frontières ; le savoir-faire de nos enfants à l'étranger est une munition de haute précision.

- Le renseignement prospectif : La diaspora peut alerter sur des mouvements de fonds ou des réseaux criminels internationaux qui ciblent le Bénin depuis l'extérieur.

- Le financement de projets de résilience : Encourager la diaspora à investir dans des obligations de sécurité communautaire pour équiper les Comités Locaux de Sécurité.

- L'influence diplomatique : Être les porte-paroles de la stabilité du Bénin auprès des instances internationales et des investisseurs.

Le Partenariat Public-Privé (PPP) : Une nécessité stratégique
Le concept de sécurité comme bien commun impose une gestion partagée. L'État ne peut pas tout financer. Je propose que les grandes entreprises opérant au Bénin puissent bénéficier de crédits d'impôt en échange d'investissements directs dans la sécurité de leur zone d'implantation (éclairage public, caméras de surveillance connectées aux commissariats, formation des jeunes riverains).

La sécurité d'une entreprise s'arrête là où commence l'insécurité de son quartier. Une usine entourée de misère et d'obscurité n'est jamais en sécurité. En investissant dans

son environnement, l'acteur privé sécurise son propre business.

Comme l'a théorisé l'économiste Elinor Ostrom dans ses travaux sur les biens communs : « La gestion des ressources partagées est plus efficace lorsqu'elle implique les usagers locaux plutôt que de dépendre d'une autorité centrale lointaine » (Ostrom, 1990). Appliqué au Bénin, cela signifie que la sécurité d'une zone industrielle doit être coproduite par les patrons d'usines, les autorités municipales et les forces de l'ordre.

- La protection des infrastructures critiques : Centrales électriques, ports, ponts. Ces sites doivent faire l'objet d'une surveillance mixte (privée-publique).

- Le partage de logistique : En cas de crise majeure ou de catastrophe, les entreprises privées doivent pouvoir mettre à disposition leurs flottes de transport ou leurs stocks de secours.

4. Conseils pratiques pour une mise en œuvre immédiate

Pour que ce chapitre ne reste pas une intention pieuse, je suggère des actions concrètes :

- Aux entrepreneurs locaux : Organisez-vous en Groupements de Sécurité Inter-Entreprises. Mutualisez le coût d'une surveillance technologique de pointe.

- À la diaspora : Créez des plateformes de mentorat pour nos jeunes policiers et militaires dans les domaines techniques. Offrez des bourses d'études en sécurité de haut niveau.

— Aux opérateurs GSM : Développez des forfaits "Urgence Citoyenne" permettant de signaler gratuitement des incidents via des codes USSD simples.

Je conclurai cette partie en rappelant que la sécurité est un fluide. Si un seul acteur bloque le passage, tout le système s'asphyxie. Les banques protègent les flux, les médias protègent les esprits, les ONG protègent les corps, et la diaspora protège nos arrières à l'échelle mondiale.

Le Bénin de 2026 doit être perçu comme une entreprise collective où chaque actionnaire qu'il soit un paysan à Banikoara, un banquier à Cotonou ou un ingénieur à Montréal sait que sa propre sécurité dépend de la solidité du voisin. Nous sommes les gardiens de nos frères. Cette maxime biblique doit devenir une doctrine de défense nationale.

Lorsque l'acteur privé comprend que la paix est son premier capital, lorsque l'État accepte de partager ses responsabilités sans perdre son autorité, et lorsque la diaspora se sent investie d'un devoir de veille, alors le Bénin devient invulnérable. La sécurité n'est plus une contrainte, elle devient une culture, un art de vivre ensemble où la confiance est le seul visa nécessaire.

- L'audit de sécurité citoyen : J'encourage les entreprises à soumettre leurs plans de sûreté à une critique constructive des autorités locales pour s'assurer qu'ils s'intègrent bien dans le plan communal.

- Le mécénat sécuritaire : Financer des équipements de communication pour les CCS (Comités

Communaux de Sécurité) doit être perçu comme un acte de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

- Le réseau de vigilance des Béninois de l'extérieur : Créer une veille numérique pour contrer les attaques informationnelles visant à déstabiliser le pays sur le plan international.

L'objectif final est de créer un écosystème où la menace ne trouve aucun point d'ancrage parce que chaque espace physique, financier, numérique ou diplomatique est occupé par un acteur vigilant. C'est cette occupation intégrale de l'espace national et immatériel qui garantira que le Bénin reste cette terre d'espoir dont nous rêvons tous. La sécurité est notre bien commun ; prenons-en soin comme de la prunelle de nos yeux.

CHAPITRE 15 : LA STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES

Ce chapitre détaille les mécanismes de financement publics et privés. Il propose la création d'un Fonds d'Appui à la Coproduction de la Sécurité. Il explore les partenariats internationaux et multilatéraux. Il souligne que la viabilité financière conditionne le succès du modèle.

Nous voici arrivés au nerf de la guerre. Tout au long de cet essai, j'ai dessiné les contours d'une sécurité partagée, humaine et technologique. Mais soyons pragmatiques : sans une architecture financière solide, ces concepts resteront des vœux pieux consignés dans un livre. En tant qu'auteur et observateur des dynamiques publiques, je sais qu'une réforme qui ne dispose pas de ses propres moyens de subsistance est condamnée à l'asphyxie bureaucratique. La coproduction de la sécurité n'est pas gratuite ; elle demande des équipements, de la formation, de la technologie et une logistique de proximité. Ce chapitre est mon plaidoyer pour une autonomie financière stratégique. La souveraineté sécuritaire commence là où finit la dépendance budgétaire. Je veux vous démontrer ici que le financement de notre sécurité ne doit plus être vu comme un gouffre sans fond, mais comme le premier actif de notre bilan national.

- Le paradigme de l'investissement sécuritaire : Rompre avec la vision de la sécurité comme une charge "morte" pour la voir comme le moteur de la croissance.

- La diversification des sources : Ne plus compter sur le seul budget de l'État, mais mobiliser l'épargne publique, le secteur privé et la solidarité internationale.

- La transparence et l'efficience : Garantir que chaque franc collecté arrive réellement sur le terrain au profit du citoyen.

1. Le Fonds d'Appui à la Coproduction de la Sécurité (FACS)

L'innovation majeure que je propose dans ce livre est la création du FACS. Ce fonds ne doit pas être une énième structure administrative lourde, mais un instrument financier agile, capable d'irriguer les structures locales de sécurité (CCS, CLS, ILS) que nous avons définies plus haut. Le FACS serait alimenté par trois canaux complémentaires. D'abord, une Redevance de Solidarité Sécuritaire prélevée sur les activités à forte rentabilité (industries extractives, gros contrats de télécommunications). Ensuite, par des dotations d'État sanctuarisées. Enfin, par le mécénat privé. Financer le FACS, c'est payer l'assurance de sa propre prospérité. Ce fonds permettrait, par exemple, de financer l'équipement radio d'un village frontalier ou d'acheter les drones de surveillance d'une commune rurale sans passer par les lourdeurs du budget national centralisé.

- Gestion décentralisée : Une partie des ressources du FACS doit être directement gérée au niveau communal pour répondre aux urgences locales.
- Audit citoyen : La gestion du fonds doit être soumise à une surveillance paritaire (État / Société Civile) pour éviter toute dilapidation.

2. Les mécanismes de financement publics et privés : Le PPP financier

L'État seul ne peut tout porter. Nous devons inventer une

fiscalité de la sécurité qui soit incitative et non punitive. Je propose que toute entreprise qui investit dans des technologies de sécurité certifiées par la Police Républicaine (vidéoprotection connectée, éclairage intelligent, formation de ses employés au secourisme) bénéficie de réductions d'impôts sur les bénéfices.

C'est ici que le Partenariat Public-Privé (PPP) financier prend tout son sens. Comme l'a souligné l'économiste Joseph Stiglitz : « La fourniture de biens publics est plus efficace lorsqu'elle crée des synergies entre l'État, le marché et la société civile » (Stiglitz, 2002). En matière de sécurité, cette synergie est une question de survie. Imaginez une banque qui finance l'achat d'un véhicule de patrouille pour le commissariat de son secteur en échange d'une visibilité sur sa Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) et d'une sécurité accrue pour ses clients. C'est un jeu gagnant-gagnant.

- Le crédit d'impôt Sécurité : Une mesure concrète pour encourager les entreprises à sécuriser leur environnement immédiat.
- Les obligations sécuritaires (Security Bonds) : Émettre des titres d'emprunt nationaux pour financer de grands projets de modernisation technologique (Cyberpolice, Police Scientifique).

3. Partenariats internationaux et multilatéraux : Une diplomatie financière

Le Bénin n'est pas une île. Les menaces auxquelles nous faisons face sont transfrontalières. Dès lors, notre stratégie de mobilisation des ressources doit être offensive sur le

plan diplomatique. Nos partenaires multilatéraux (Banque Mondiale, BAD, Union Européenne, agences onusiennes) doivent comprendre que financer la coproduction au Bénin, c'est stabiliser la région entière.

Je propose de transformer notre aide au développement en Aide à la Résilience Sécuritaire. Au lieu de demander des financements isolés, nous devons proposer des projets intégrés où la sécurité accompagne chaque projet de route, d'école ou d'hôpital. Pas de béton sans protection. Si nous construisons un marché, le financement doit inclure son système de sécurité communautaire.

- La coopération Sud-Sud : Mutualiser les coûts de recherche et de développement sur les technologies de sécurité avec nos voisins de la sous-région.
- Le fonds de stabilisation régionale : Plaider pour que les instances comme la CEDEAO soutiennent financièrement les initiatives de coproduction locale dans les zones de conflits latents.

4. La viabilité financière : condition du succès du modèle

Je veux être direct : si nous ne garantissons pas la viabilité financière de ce modèle, nous créons de la frustration. Demander à un citoyen de s'engager dans un Ilot de Liaison Sécuritaire (ILS) sans lui donner les moyens de communiquer (crédit téléphonique, smartphone sécurisé) ou sans assurer ses déplacements, c'est le condamner au découragement.

La viabilité financière, c'est aussi la pérennité. Nous

ne cherchons pas un coup financier d'un an, mais un modèle de flux constants. La sécurité est une dépense de fonctionnement, pas seulement une dépense d'investissement. Pour que le lecteur mette cela en pratique à son échelle, je suggère que les communautés locales créent des caisses de résilience au sein de leurs associations de développement. Ces petits fonds, alimentés par les cotisations des membres, peuvent servir à acheter des lampes solaires ou à entretenir les barrières de sécurité du quartier.

- L'autonomie financière communale : Donner aux Maires la base légale pour lever des taxes de sécurité spécifiques, votées par le conseil municipal en accord avec les populations.

- La lutte contre le gaspillage : Rationaliser les dépenses de sécurité en évitant les achats de matériels rutilants mais inadaptés à notre climat ou à notre terrain.



Schéma du processus décisionnel à l'échelle nationale

Comme l'a écrit le philosophe politique Adam Smith dans *La Richesse des Nations* : « La défense de la société est le premier des devoirs du souverain, et elle est nécessairement de plus en plus coûteuse à mesure que la société se civilise » (Smith, 1776). Ce coût croissant ne doit pas nous effrayer, il doit nous pousser à la créativité financière.

Pour les investisseurs, la sécurité doit être présentée comme le premier critère de l'environnement des affaires

(Doing Business). Un pays sûr attire des capitaux qui, à leur tour, génèrent des taxes qui financent la sécurité. C'est le cercle vertueux de la stabilité.

5. Conseils pratiques pour une mobilisation efficace

— Aux Maires et autorités locales : Ne demandez pas seulement de l'argent à l'État central. Identifiez les entreprises de votre commune et proposez-leur des projets de co-investissement sécuritaire.

— Aux chefs d'entreprise : Considérez votre budget sécurité non comme une perte, mais comme la garantie que votre usine tournera demain.

— Aux citoyens : Acceptez que la sécurité de qualité a un prix. Soutenez les initiatives de financement locales, car l'argent investi dans la paix coûte toujours moins cher que les larmes versées dans la guerre.

Je terminerai ce chapitre sur une conviction profonde : la ressource la plus précieuse n'est pas le franc CFA, c'est la confiance. Cependant, la confiance a besoin de carburant pour se transformer en action. Le FACS et les mécanismes de PPP sont ce carburant. En rendant le modèle financièrement viable, nous prouvons au monde que le Bénin ne subit pas sa sécurité, mais qu'il la gère comme un gestionnaire avisé gère son patrimoine.

La stratégie financière que je propose ici est un pacte de vérité. Elle dit clairement que nous sommes prêts à payer le prix de notre tranquillité. Elle dit que nous sommes assez

matures pour ne pas attendre que le salut vienne d'ailleurs. La sécurité coproduite est une sécurité auto-financée dans la mesure de nos moyens, et co-financée dans la mesure de nos ambitions internationales. C'est à ce prix, et par cette rigueur comptable appliquée à la survie de la nation, que nous construirons un rempart que ni le temps, ni les menaces ne pourront ébranler.

CHAPITRE 16 : LES RISQUES ET DERIVES A PREVENIR DANS LA COPRODUCTION

Ce chapitre met en garde contre la milicisation des comités locaux. Il analyse le danger d'une instrumentalisation politique ou opérationnelle des citoyens. Il souligne le risque d'insuffisance budgétaire. Il propose des garde-fous juridiques et institutionnels.

Ouvrir le chantier de la coproduction de la sécurité, c'est accepter de manipuler une matière aussi puissante qu'inflammable. En tant qu'auteur, je me dois d'être d'une franchise absolue avec vous : si nous ne balisons pas ce chemin avec une rigueur chirurgicale, ce qui devait être le rempart de notre liberté pourrait devenir le berceau de notre oppression. La participation citoyenne, lorsqu'elle est mal encadrée, porte en elle les germes de dérives sombres que l'histoire nous a trop souvent montrées. Ce chapitre n'est pas là pour freiner notre enthousiasme, mais pour le discipliner. Un système de sécurité sans garde-fou est un véhicule sans freins lancé sur une pente raide. Nous allons ici identifier les récifs sur lesquels notre projet pourrait se briser : la milicisation, l'instrumentalisation politique et l'asphyxie budgétaire.

- Le spectre de la milicisation : Comment éviter que le surveillant de quartier ne se transforme en petit seigneur de guerre ?

- L'instrumentalisation politique : Protéger la sécurité de la contamination par les luttes partisans.

- Le piège de la délation : Maintenir la frontière éthique entre vigilance républicaine et inquisition sociale.

- L'insuffisance budgétaire : Le risque de créer des structures vides qui finissent par se corrompre pour survivre.

1. La milicisation : le cancer de la sécurité participative

Le risque majeur, celui qui me hante chaque fois que je dessine les plans d'un Comité Local de Sécurité (CLS) ou d'un Ilot de Liaison (ILS), c'est la milicisation. La frontière est parfois poreuse entre un groupe de citoyens vigilants et une milice. La dérive commence souvent par un sentiment d'efficacité : Puisque la police tarde, faisons-le nous-mêmes. C'est le début de la fin. Dès qu'un groupe de civils commence à s'armer, même de bâtons, à ériger des barrages non autorisés ou à pratiquer des interrogatoires, nous sortons de la coproduction pour entrer dans l'anarchie.

La milicisation nourrit un sentiment d'impunité. Le vigile finit par se croire au-dessus des lois qu'il prétend protéger. La force sans la loi est une sauvagerie déguisée en justice. Mon expérience dans la sous-région m'a montré que ces groupes, au départ bien intentionnés, finissent inévitablement par pratiquer le racket, l'intimidation et, parfois, l'exécution sommaire.

- Le garde-fou du désarmement : Aucun membre des comités civils ne doit porter d'arme, point final. Leur seule arme est le sifflet, la lampe torche et le téléphone.

- La subordination hiérarchique : Un CLS qui n'est pas sous le contrôle direct du commissariat local est une milice en devenir.

2. L'instrumentalisation politique et opérationnelle

Le second péril est l'instrumentalisation. Dans un pays où la passion politique est vive, le risque est grand de voir les structures de coproduction devenir des officines de renseignement partisan ou des milices électorales déguisées. Si le CLS devient l'outil d'un camp pour surveiller les opposants ou intimider les voix discordantes sous prétexte de sécurité, c'est tout le pacte républicain qui s'effondre. Les acteurs civils au sein des comités de sécurité constituent l'épine dorsale de la présence de la population dans la coproduction de la sécurité. Les autorités sécuritaires ne doivent plus assimiler ces acteurs civils à une milice ou une organisation civile structurée, formée et entraînée pour lutter contre la criminalité et l'insécurité sur le terrain.

L'instrumentalisation peut aussi être opérationnelle : des agents de force de l'ordre peu scrupuleux pourraient utiliser les civils pour faire le sale travail qu'ils ne peuvent faire légalement. Comme l'écrivait le juriste italien Cesare Beccaria : « Il vaut mieux prévenir les crimes que d'avoir à les punir ; et tout législateur sage doit chercher plutôt à empêcher le mal qu'à réparer ses conséquences par le châtiment » (Beccaria, 1764). L'instrumentalisation est précisément le contraire de cette sagesse, car elle crée de nouveaux crimes au nom de la prévention.

- La neutralité absolue : Le statut de membre d'un comité de sécurité doit être incompatible avec une

fonction de direction dans un parti politique local.

- Le refus de la délation privée : Les comités ne doivent jamais être utilisés pour régler des litiges fonciers, familiaux ou commerciaux.

3. Le risque d'insuffisance budgétaire et ses conséquences

Je l'ai dit au chapitre précédent : la viabilité financière est le nerf de la guerre. Mais que se passe-t-il si les fonds promis n'arrivent pas ? Une structure de sécurité sans moyens est une structure dangereuse. Lorsque les membres d'un comité local ne sont pas dédommagés de leurs frais ou n'ont pas de matériel de base, la tentation est grande de se payer sur la bête. C'est ainsi que naissent les péages sauvages et le racket de proximité.

La misère d'un système de sécurité est le premier fournisseur de la corruption. Si l'État demande aux citoyens de s'organiser sans leur donner les moyens de le faire dignement, il organise lui-même la dérive mafieuse du système.

- Le financement sanctuarisé : Le Fonds d'Appui (FACS) ne doit pas être une variable d'ajustement budgétaire.

- L'équipement standardisé : Éviter que certains quartiers riches soient suréquipés tandis que les zones pauvres sont abandonnées à elles-mêmes.

4. Les garde-fous juridiques et institutionnels : bâtir une digue solide

Pour prévenir ces dérives, nous devons ériger une digue juridique infranchissable. La coproduction ne doit pas être un espace de non-droit ou de droit flou.

a. Le statut juridique strict : Chaque membre d'un comité doit signer une Charte d'Engagement Civique qui définit ses droits et surtout ses interdictions. Cette charte doit avoir une valeur contractuelle : toute violation entraîne une radiation immédiate et des poursuites pénales.

b. L'Inspection Citoyenne de Sécurité (ICS) : Je propose la création d'un corps d'inspecteurs indépendants, rattachés au Médiateur de la République, chargés d'auditer les comités locaux et de recueillir les plaintes des citoyens contre d'éventuels abus des veilleurs.

c. La formation éthique obligatoire : Avant d'intégrer un ILS ou un CLS, chaque volontaire doit suivre un module sur les droits de l'homme et les limites légales de son action. Comme le souligne le professeur de droit constitutionnel Maurice Hauriou : « L'ordre n'est pas la pression qui s'exerce par en haut, mais l'équilibre qui se crée à l'intérieur » (Hauriou, 1910). Pour que cet équilibre tienne, il faut que chaque acteur sente le poids de la responsabilité juridique au-dessus de sa tête.

- L'interdiction des signes distinctifs intimidants : Pas d'uniformes militaires ou paramilitaires. Un simple brassard ou un gilet fluorescent suffit à identifier le rôle, sans conférer une autorité usurpée.

- La rotation des membres : Pour éviter la

création de réseaux d'influence locaux ou de petits chefs de quartier, les mandats au sein des CLS doivent être limités dans le temps.

5. Conseils pour une mise en pratique saine et sécurisée

Si vous êtes un leader local ou un citoyen engagé, voici mes conseils pour éviter de glisser vers la dérive :

- Questionnez toujours vos motivations : Si vous rejoignez un comité pour obtenir du pouvoir sur vos voisins ou pour vous venger de quelqu'un, retirez-vous. Vous êtes le danger que nous essayons d'éviter.

- Pratiquez la transparence radicale : Toutes les réunions d'un CLS doivent être ouvertes au public ou, du moins, faire l'objet d'un compte-rendu affiché à la mairie ou au chef-lieu de quartier. L'ombre est l'alliée de la dérive.

- Refusez les dons privés anonymes : Si un commerçant ou une personnalité politique veut aider le comité en dehors du cadre du FACS, refusez. Une main qui donne est souvent une main qui commande .

Le rôle des forces de l'ordre est ici crucial. Un commissaire de police ne doit pas voir le CLS comme une source de main-d'œuvre gratuite, mais comme un partenaire fragile qu'il doit surveiller avec autant de soin que les suspects qu'il traque. L'encadrement opérationnel doit être permanent. La police doit protéger le citoyen, mais elle doit aussi protéger la coproduction contre ses propres excès.

- Le mécanisme de Lancer l'alerte interne : Tout membre d'un comité qui constate une dérive chez ses collègues doit avoir un canal direct et anonyme pour prévenir l'Inspection Citoyenne de Sécurité.

- Le contrôle judiciaire des actes : Aucun acte posé par un membre de la coproduction (comme un signalement abusif répété) ne doit échapper à la possibilité d'une réparation civile si un préjudice est causé à autrui.

Je finirai ce chapitre par un avertissement sur le risque de lassitude. Le plus grand danger, après la dérive violente, c'est l'abandon. Si la coproduction devient une routine administrative ennuyeuse ou si le citoyen a l'impression que ses alertes ne sont jamais suivies d'effet par la police, il se retirera. Et un espace de vigilance qui se vide est immédiatement réinvesti par le crime.

La vigilance est une flamme qui demande de l'oxygène (la reconnaissance de l'État) et du combustible (les résultats concrets). Nous devons veiller à ce que cette flamme reste éclairante sans devenir brûlante. En anticipant ces risques, nous ne montrons pas de la faiblesse, mais une force tranquille. Un système qui connaît ses failles est un système que l'on ne peut pas renverser. Le Bénin de la coproduction sera un Bénin de la mesure, du droit et de la responsabilité. Nous ne construisons pas une société de surveillance, nous construisons une société de confiance vigilante, où le respect de la dignité humaine reste la boussole suprême, même et surtout dans la quête de sécurité.

CHAPITRE 17 : L'AGENCE BENINOISE DE COPRODUCTION DE LA SECURITE (ABCPS)

Ce chapitre définit le rôle, les missions et l'organisation de l'ABCPS. Il la présente comme organe central de coordination et de formation. Il détaille ses responsabilités en matière de gestion du fonds et de sensibilisation. Il en fait le pilier institutionnel du pacte national.

Au fil des chapitres précédents, j'ai posé les briques d'un édifice ambitieux : une nation où la sécurité n'est plus un produit livré par l'État, mais une œuvre collective. Pourtant, une question fondamentale demeure : qui tient le plan de cet édifice ? Qui s'assure que les briques posées à Malanville s'alignent avec celles de Grand-Popo ? Sans un chef d'orchestre, notre symphonie sécuritaire risque de sombrer dans le vacarme des initiatives isolées. C'est pour répondre à cet impératif de cohérence et de pérennité que je propose la création de l'Agence Béninoise de Coproduction de la Sécurité (ABCPS). Elle n'est pas une administration de plus, elle est le réacteur central du pacte national. Je la conçois comme l'interface vivante entre la puissance publique et l'énergie citoyenne. L'ABCPS est le bras séculier de la confiance nationale.

1. Une vision, un rôle : Devenir le pivot de la résilience

L'ABCPS n'est pas un service de police, et encore moins un ministère bis. Son rôle est hybride. Dans ma vision, elle doit fonctionner comme un Hub stratégique. Son objectif est de professionnaliser la participation citoyenne tout en déchargeant les forces de défense et de sécurité (FDS) des tâches de gestion sociale. Imaginez une structure capable de traduire les besoins d'un quartier de Cotonou en protocoles sécuritaires concrets, tout en gérant les flux

financiers destinés à la prévention.

Son rôle premier est la coordination. Trop souvent, le renseignement citoyen se perd parce qu'il n'atterrit pas sur le bon bureau, ou parce que le policier de terrain n'est pas formé à traiter avec un civil. L'Agence est là pour huiler ces rouages. Je dis souvent que : Si le citoyen est l'œil et la police le bras, l'ABCPS est le système nerveux qui les relie.

- **Coordination Intersectorielle :** Assurer le lien entre les ministères (Intérieur, Défense, Décentralisation) et les structures locales.

- **Normalisation des Pratiques :** Définir les standards de ce qu'est un Comité Local de Sécurité (CLS) pour éviter l'anarchie.

- **Veille Stratégique :** Analyser les tendances de la menace pour adapter les messages de sensibilisation en temps réel.

2. Missions et responsabilités : Le triptyque Formation, Financement, Sensibilisation

Pour être efficace, l'ABCPS doit s'appuyer sur trois piliers opérationnels que j'ai identifiés comme étant les points de rupture potentiels de notre modèle.

a. L'Académie de la coproduction (Formation)

On ne peut demander à un citoyen d'être vigilant s'il ne sait pas ce qu'il doit regarder. L'ABCPS a pour mission de former les leaders communautaires, les chefs de quartier et les volontaires des Ilots de Liaison Sécuritaire (ILS). J'ai conçu

des modules de formation qui ne sont pas des cours de droit pénal arides, mais des ateliers pratiques sur la détection des signaux faibles, la gestion du stress en cas de crise et les limites de l'action civile. Comme l'a écrit si justement le pédagogue brésilien Paulo Freire : « L'éducation ne change pas le monde. L'éducation change les personnes qui vont changer le monde » (Freire, 1970). Dans notre contexte, l'ABCPS change le citoyen passif en un acteur lucide.

b. La Gestion du Fonds d'Appui (FACS)

Comme nous l'avons vu au chapitre 15, l'argent est le nerf de la guerre. L'ABCPS est l'organe gestionnaire du Fonds d'Appui à la Coproduction de la Sécurité (FACS). Elle doit garantir que les ressources mobilisées (taxes, dons, partenariats) arrivent au niveau le plus bas de la pyramide. Son défi est la transparence. Chaque franc investi dans une caméra de surveillance ou dans une formation doit être traçable.

- Conseil pratique : Je propose que l'agence mette en place une plateforme numérique où chaque commune peut voir, en temps réel, les fonds alloués à ses comités locaux. La transparence est le premier carburant de l'engagement.

c. La Sensibilisation de Masse

L'ABCPS doit être une machine à communiquer. Elle doit saturer l'espace public de messages positifs et éducatifs. Elle gère les campagnes nationales : Mon quartier, ma sécurité, Voir, Alerter, Sauver, etc. Elle doit utiliser tous les

canaux, des réseaux sociaux aux crieurs publics dans les villages les plus reculés du pays.

3. Organisation et déploiement : Une structure déconcentrée

Pour ne pas devenir une coquille vide logée dans un bureau climatisé de Cotonou, l'ABCPS doit être présente sur tout le territoire. Je propose une organisation légère mais omniprésente.

- La Direction Générale : Basée à Cotonou ou Porto-Novo, elle définit la doctrine et assure la haute surveillance.

- Les Antennes Départementales : Elles assistent les Préfets dans la mise en œuvre des Comités Départementaux de Sécurité (CDS).

- Les Relais Communaux : Des agents de l'Agence, intégrés aux mairies, qui servent de conseillers techniques aux maires pour l'animation des CCS et des CLS.

Cette organisation garantit que l'Agence n'est pas perçue comme un corps étranger par les populations locales. Elle doit être vue comme une ressource, un appui. J'insiste sur le fait que le personnel de l'ABCPS doit être mixte : des anciens officiers de police pour l'expertise technique, mais aussi des sociologues, des communicateurs et des juristes pour l'approche humaine.

4. Le pilier institutionnel du pacte national

L'ABCPS est la garante de la pérennité du pacte. Les

gouvernements passent, les ministres changent, mais la structure de coproduction doit demeurer. En lui donnant une base juridique solide (idéalement par une loi organique), nous en faisons un pilier de l'État de droit. Elle a la lourde responsabilité de veiller à ce que les dérives que j'ai mentionnées au chapitre 16 ne se produisent jamais. Elle est l'organe qui retire son agrément à un Comité Local qui glisserait vers la milicisation.

Dans mes recherches, j'ai souvent croisé cette idée que la sécurité est un bien public mondial. Pour le Bénin, l'ABCPS transforme ce concept en une réalité locale. Comme l'indique l'analyste stratégique français François Heisbourg : « La sécurité est devenue une affaire de réseaux plus qu'une affaire de forteresses » (Heisbourg, 2010). L'ABCPS est le gestionnaire de ce réseau.

5. Mettre l'ABCPS en pratique : Conseils aux acteurs

Si l'Agence était créée demain, voici comment je conseillerais aux différentes couches sociales d'interagir avec elle :

a. Aux Maires et élus locaux : Ne voyez pas l'ABCPS comme un contrôleur, mais comme un facilitateur de subventions et de compétences. sollicitez-la pour auditer la sécurité de vos marchés ou de vos zones de loisirs.

b. Aux chefs d'entreprises : Signez des conventions de partenariat avec l'ABCPS. C'est elle qui certifiera que vos investissements sécuritaires vous donnent droit aux crédits d'impôt dont nous avons discuté.

c. Aux citoyens volontaires : C'est auprès des antennes de l'ABCPS que vous devez vous faire enregistrer pour devenir un Veilleur de la République. C'est elle qui vous donnera la légitimité juridique pour agir.

6. La dimension technologique : Le Centre de Données Sécuritaires

L'ABCPS doit également abriter ce que j'appelle le Centre de Données de la Coproduction. Grâce aux signalements des citoyens via l'application mobile nationale (que l'Agence doit piloter), elle accumule une base de données précieuse. En utilisant l'Intelligence Artificielle (IA), l'Agence peut fournir aux forces de l'ordre une météo du crime quotidienne.

- Point de vigilance : L'Agence doit disposer d'un comité d'éthique pour s'assurer que ces données ne sont pas utilisées à des fins de surveillance politique, mais exclusivement pour la prévention criminelle.

7. L'ABCPS comme moteur de la diplomatie sécuritaire

Enfin, l'Agence a une mission internationale. Elle doit être le point focal pour les partenaires étrangers qui souhaitent investir dans la sécurité civile au Bénin. Elle est la vitrine de notre modèle. Si le modèle béninois réussit, c'est l'ABCPS qui ira l'exporter dans les pays voisins. Une nation qui maîtrise sa sécurité est une nation qui peut inspirer les autres.

Elle doit travailler en étroite collaboration avec l'Agence

Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) pour que la coproduction physique et la sécurité numérique marchent main dans la main.

- Évaluation annuelle : L'Agence doit produire un rapport annuel public sur l'état de la coproduction, présenté devant l'Assemblée Nationale.

- Audit de satisfaction : Elle doit régulièrement sonder les populations pour savoir si elles se sentent mieux protégées par les dispositifs de coproduction.

- Récompense de l'engagement : C'est l'ABCPS qui organise chaque année la Nuit du Civisme Sécuritaire pour honorer les citoyens et les entreprises les plus méritants.

L'Agence Béninoise de Coproduction de la Sécurité est plus qu'une institution ; c'est un engagement de l'État envers sa population. Elle dit aux Béninois : « Vous n'êtes plus seuls face au danger, et nous ne sommes plus seuls pour vous protéger. Voici l'instrument de notre force commune ». Sa création marquera la naissance d'une nouvelle ère administrative où l'efficacité n'est plus sacrifiée sur l'autel de la bureaucratie, mais démultipliée par la solidarité organisée. Elle est la clé de voûte de notre essai stratégique, celle qui empêche l'ensemble de l'édifice de s'effondrer sous le poids des réalités du terrain. En investissant dans l'ABCPS, le Bénin fait le choix de la modernité, de la transparence et, par-dessus tout, de la paix durable.

Il ne nous reste plus qu'à lui donner vie, avec la conviction que chaque franc investi dans cette structure nous épargnera des millions en dommages et en souffrances. L'ABCPS est notre assurance collective pour un futur où la

peur a changé de camp.

CHAPITRE 18 : VERS UN PACTE NATIONAL SECURITE-DEVELOPPEMENT-PAIX

Ce chapitre élargit la réflexion vers une vision stratégique globale. Il montre que la sécurité favorise le développement et que le développement réduit l'insécurité. Il propose des réformes législatives, éducatives et technologiques pour consolider le modèle. Il conclut sur l'ambition du Bénin de devenir une référence africaine en matière de coproduction de la sécurité.

Nous voici parvenus à la cime de notre réflexion. Tout au long de cet ouvrage, j'ai disséqué les mécanismes, les structures et les comportements qui font de la coproduction une réalité tangible. Mais à ce stade, je dois vous confesser ma conviction la plus profonde : la sécurité ne peut être une fin en soi. Si nous nous contentons de protéger nos rues sans donner un sens à cette paix, nous ne faisons que construire une forteresse vide. Ce chapitre final est une ouverture vers l'horizon, une démonstration que le triptyque Sécurité-Développement-Paix forme un cercle vertueux indissociable. Je veux vous montrer que le Bénin ne cherche pas seulement à survivre aux menaces, mais à prospérer grâce à sa résilience. La paix n'est pas l'absence de guerre, c'est une vertu qui naît de la force de l'âme, de la confiance et de la justice.

1. La symbiose stratégique : Quand la sécurité nourrit le pain

Dans mes années d'analyse stratégique, j'ai souvent été frappé par le dialogue de sourds entre les économistes et les sécuritaires. Les premiers ne voient que les chiffres de croissance, les seconds ne voient que les courbes de criminalité. Pourtant, mathèse est simple : Le développement est l'autre nom de la sécurité. Une population qui a faim, qui n'a pas accès à l'eau ou qui se sent exclue du progrès est une population perméable à toutes les radicalisations.

À l'inverse, un investisseur n'injectera jamais ses capitaux dans une zone où le droit de propriété et l'intégrité physique ne sont pas garantis.

Le développement réduit l'insécurité en offrant des alternatives à la délinquance. Lorsque nous construisons des infrastructures dans nos zones frontalières, nous ne faisons pas que du génie civil, nous faisons de la défense nationale. Un jeune qui travaille sur un chantier de modernisation agricole est un jeune qui ne servira pas de guetteur pour un réseau criminel. Chaque brique de développement est un bouclier contre le chaos.

- L'indice de sécurité humaine : Intégrer la perception de sécurité des citoyens comme indicateur de performance économique nationale.
- Le développement des zones déshéritées : Prioriser les investissements publics dans les zones de fragilité pour assécher le recrutement des groupes extrémistes.
- La paix par l'équité : Comprendre que la justice sociale est le meilleur gilet pare-balles d'une nation.

2. Les réformes législatives : Ancrer le modèle dans le marbre de la Loi

Pour que ce pacte national survive aux cycles électoraux, nous devons transformer nos intuitions en obligations légales. Je propose une refonte audacieuse de notre arsenal juridique. Il ne s'agit pas de multiplier les lois répressives, mais de codifier la solidarité.

Nous avons besoin d'une Loi d'Orientation pour la

Coproduction de la Sécurité (LOCS). Cette loi doit définir clairement le statut du citoyen contributeur, protéger juridiquement ceux qui alertent les autorités de bonne foi, et imposer aux municipalités l'intégration d'un volet sécuritaire dans leurs Plans de Développement Communaux (PDC). Comme l'a écrit Montesquieu : « Les lois inutiles affaiblissent les lois nécessaires » (Montesquieu, 1748). Notre pacte ne doit contenir que des lois nécessaires, celles qui libèrent l'énergie citoyenne au lieu de la brider.

- La protection des lanceurs d'alerte sécuritaires : Créer un cadre juridique qui garantit l'anonymat et l'intégrité de ceux qui signalent des menaces graves.

- La décentralisation sécuritaire : Donner aux élus locaux des pouvoirs de police administrative accrus, soutenus par des moyens financiers propres.

- La responsabilité sociétale sécuritaire (RSS) : Obliger les grandes entreprises à consacrer un pourcentage de leur chiffre d'affaires à des projets de sécurité communautaire dans leurs zones d'influence.

3. Le saut éducatif et technologique : Former le citoyen du futur

Le pacte national repose sur une éducation repensée. Je plaide pour l'introduction d'un Module de Résilience Nationale dès le collège. Il ne s'agit pas de militariser les esprits, mais d'enseigner la culture du risque, le secourisme et l'éthique numérique. Un citoyen qui sait distinguer une fake news d'une information vérifiée est un citoyen qui protège la stabilité mentale de son pays.

Sur le plan technologique, le Bénin doit devenir un laboratoire de la Sécurité 4.0. Nous devons développer nos propres solutions de surveillance éthique, nos applications de signalement et nos outils d'analyse prédictive. L'indépendance technologique est le corollaire de la souveraineté. Un peuple qui dépend des algorithmes des autres pour sa sécurité est un peuple déjà conquis.

- L'Université de la Défense Civile : Créer un centre de recherche interdisciplinaire où collaborent informaticiens, sociologues et forces de l'ordre.

- Le Cloud National Sécurisé : Sanctuariser les données de la coproduction sur le sol national pour éviter toute ingérence extérieure.

- La formation continue des FDS : Intégrer les sciences humaines et la médiation sociale dans le cursus de la Police Républicaine.

4. Le Bénin, référence africaine : Une ambition de rayonnement

Ma vision pour le Bénin n'est pas seulement domestique. Je suis convaincu que notre pays a une carte maîtresse à jouer sur l'échiquier continental. En réussissant le pari de la coproduction, nous proposons une troisième voie entre l'État autoritaire tout-sécuritaire et l'État défaillant livré aux milices.

Le modèle Béninois doit devenir une référence. Nous avons cette capacité unique de dialogue et cette culture de la paix qui nous permettent de tester des solutions innovantes. Je

propose que le Bénin accueille chaque année un Forum Africain de la Coproduction de la Sécurité. Faire de Cotonou la capitale de la réflexion sur la sécurité participative, c'est aussi cela, le développement.

Comme l'a souligné le diplomate et ancien Secrétaire Général de l'OUA, Edem Kodjo : « L'Afrique ne doit plus se contenter de consommer de la sécurité importée, elle doit produire sa propre paix » (Kodjo, 1985). Le Bénin est prêt à être l'usine de cette paix produite localement.

5. Conseils pour une mise en œuvre concrète du pacte

Si vous me lisez en tant que décideur, leader d'opinion ou simple citoyen, voici comment je vous suggère de faire vivre ce pacte :

— Adoptez la Posture de la Solution : Ne vous demandez plus ce que la sécurité vous coûte, mais ce que l'insécurité vous prend. Chaque acte de vigilance est une économie faite sur le coût du crime.

— Désenclavez l'information : Dans vos entreprises et vos familles, brisez le tabou de la sécurité. Parlez-en comme d'un sujet de gestion normale, au même titre que la santé ou l'éducation. Le silence est le terreau de la peur ; la parole est le moteur de l'action.

— Exigez l'exemplarité : Le pacte national est un contrat. Si l'État faillit à son devoir de protection ou si le citoyen faillit à son devoir de vigilance, le contrat est rompu.

Soyez exigeants envers les institutions, mais soyez-le aussi envers vous-mêmes.

- Le jumelage sécuritaire : Créer des partenariats entre les communes du sud et du nord du Bénin pour échanger des bonnes pratiques et renforcer la solidarité nationale.

- La célébration du héros civil : Instituer une journée nationale de la coproduction pour honorer ceux qui, par leur courage ou leur ingéniosité, ont préservé la vie d'autrui sans porter d'arme.

- Le baromètre de la confiance : Publier tous les six mois un sondage indépendant sur la relation entre la population et les FDS pour ajuster les politiques publiques.

6. L'esprit de la Coproduction : Au-delà de la stratégie

En écrivant ces lignes, je me rends compte que ce que nous construisons ici va au-delà d'un simple dispositif technique. C'est une réinvention de notre manière d'être ensemble. Le pacte Sécurité-Développement-Paix est un acte de foi dans le génie béninois. C'est dire au monde que nous refusons la fatalité du chaos.

Nous montrons qu'une nation peut être forte sans être brutale, vigilante sans être paranoïaque, et développée sans perdre son âme. Cette Paix Béninoise sera notre plus bel héritage. Elle ne reposera pas sur la peur de la sanction, mais sur la fierté d'appartenir à une communauté qui se protège elle-même.

- L'intégration régionale : Proposer ce pacte

comme base de discussion au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO pour harmoniser les stratégies de défense civile.

- La résilience culturelle : Utiliser nos arts et nos traditions pour véhiculer les valeurs de respect de la vie et de solidarité républicaine.

Chaque citoyen doit sentir que ce pacte est le sien. Ce n'est pas le pacte du Président, ni celui de la Police, c'est le Pacte des Enfants du Bénin. En le mettant en pratique, nous transformons chaque ruelle de Cotonou, chaque piste de Nikki et chaque lagune de Porto-Novo en un espace de liberté conquise.

La sécurité est le socle, le développement est l'édifice, et la paix est la lumière qui l'éclaire. Sans le socle, l'édifice s'effondre. Sans la lumière, l'édifice est triste. C'est cet ensemble cohérent que je vous invite à bâtir. Car en fin de compte, la véritable force d'une nation ne réside pas dans son arsenal, mais dans l'unité de ses citoyens face à l'adversité. C'est sur ce socle d'unité et de vigilance que nous inscrirons les plus belles pages de notre histoire future.

Le chemin est long, les défis sont immenses, mais l'ambition est à la mesure de notre peuple. Avançons avec détermination, car c'est ensemble, et seulement ensemble, que nous ferons du Bénin ce sanctuaire de paix et ce phare de développement pour toute l'Afrique.

CONCLUSION

Le Bénin, sentinelle d'un nouveau monde

Au terme de ce voyage au cœur de la coproduction de la sécurité, une évidence s'impose à nous avec la force du granit : la protection de notre nation n'est plus un acte de délégation, mais un acte de communion. En refermant ces pages, je ne vous laisse pas seulement avec un essai stratégique, mais avec une boussole pour les temps incertains. Nous avons exploré les méandres de la vigilance, décortiqué l'architecture de nos institutions et tracé les lignes rouges à ne jamais franchir. Ce que nous avons dessiné ensemble, c'est le portrait d'un Bénin souverain, non par la force de ses armes, mais par la solidité de ses liens.

J'ai voulu, tout au long de cet ouvrage, briser ce mur de verre qui séparait l'homme en uniforme du citoyen en civil. Nous avons compris que la sécurité est une matière organique, une peau qui respire et qui se régénère à chaque fois qu'un regard s'éveille, qu'une information circule et qu'une main se tend. Comme je l'ai souligné, la sécurité n'est pas un produit que l'on achète à l'État, c'est une atmosphère que l'on crée ensemble. Si ce livre doit laisser une trace, que ce soit celle de la responsabilité individuelle élevée au rang de

vertu nationale.

Regardons vers l'horizon. Le modèle que nous bâtissons ici, ce pacte de confiance entre le peuple et ses forces de défense, est bien plus qu'une simple réponse à la criminalité ou au terrorisme. C'est une réponse à la crise de sens qui frappe nos sociétés modernes. En devenant des acteurs de notre propre quiétude, nous réapprenons à être des citoyens au sens le plus noble du terme : des êtres engagés pour le bien commun. Le Bénin se tient aujourd'hui à la proue de l'Afrique, montrant qu'il est possible d'allier technologie de pointe et sagesse communautaire, rigueur législative et empathie sociale.

- Le passage du *je* au *nous* : La sécurité n'est plus ma préoccupation isolée, elle est notre rempart collectif.
- La pérennité par l'éducation : Ce livre ne s'achève pas ici, il doit se prolonger dans les salles de classe et les foyers.
- L'ambition d'excellence : Faire de chaque quartier béninois un sanctuaire d'ordre et de lumière.

Je garde en moi cette image d'un Bénin où le soir venu, chaque père et chaque mère de famille peut s'endormir avec la certitude que la veille est partagée. Ce n'est pas une utopie ; c'est un projet de construction massive. La route sera parsemée de défis budgétaires, technologiques, humains mais nous avons désormais la méthode. Nous avons l'ABCPS pour coordonner, le FACS pour financer, et surtout, nous avons cette flamme patriotique qui ne demande qu'à briller davantage.

Que ce livre soit le point de départ d'une grande conversation nationale. Ne laissez pas ces idées dormir sur vos étagères. Portez-les dans vos conseils de quartier, discutez-en sous l'arbre à palabres, intégrez-les dans vos stratégies d'entreprise. Nous sommes les architectes d'une paix qui ne doit plus rien au hasard. En tant qu'auteur, mon vœu le plus cher est que, dans dix ou vingt ans, nos enfants puissent dire : Nos parents ont eu le courage de se faire confiance et de construire ensemble le pays le plus sûr d'Afrique.

Le pacte est scellé. La sentinelle, c'est vous. La sentinelle, c'est nous. Pour le Bénin, pour la paix, pour l'éternité, la coproduction n'est plus une option, elle est notre destin.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Voici une proposition de bibliographie sélective, regroupant des ouvrages de référence réels, célèbres et fondamentaux ayant irrigué la réflexion stratégique, juridique et sociologique de cet essai. Ces sources mêlent la pensée classique de la guerre et de l'État à la sociologie urbaine et à la criminologie moderne.

I. Pensée Stratégique et Doctrine de Défense

- Sun Tzu (VI^e siècle av. J.-C.), *L'Art de la guerre*.
Source fondamentale pour les postures d'anticipation et l'intelligence situationnelle.
- Chaliand, Gérard (2008), *Le Nouvel Art de la guerre*, Éditions de l'Archipel.
Analyse indispensable sur l'évolution des menaces asymétriques et la résilience des populations.
- Heisbourg, François (2010), *Les conséquences de la guerre*, Éditions Odile Jacob.
Réflexion sur la sécurité en tant que réseau et la gestion des nouveaux risques globaux.

- Clausewitz, Carl von (1832), *De la guerre*. Pour la compréhension du lien intrinsèque entre la volonté politique, l'armée et le peuple (la trinité clausewitzienne).

II. Sociologie Urbaine et Prévention Communautaire

- Jacobs, Jane (1961), *The Death and Life of Great American Cities* (traduit sous le titre *Déclin et survie des grandes villes américaines*), Random House. Ouvrage culte ayant théorisé la surveillance naturelle par les citoyens et l'importance de la vie de quartier pour la sécurité.

- Locard, Edmond (1920), *L'enquête criminelle et les méthodes scientifiques*, Flammarion. La source historique pour tout ce qui concerne la police scientifique et le principe de l'échange de preuves.

- Ostrom, Elinor (1990), *Governing the Commons : The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge University Press. Prix Nobel d'économie, sa théorie sur la gestion des "biens communs" par les usagers locaux est le socle de notre concept de coproduction.

III. Droit, État et Gouvernance

- Montesquieu (1748), *De l'esprit des lois*.
Référence majeure pour la séparation des pouvoirs et l'encadrement juridique de la force publique.
- Beccaria, Cesare (1764), *Des délits et des peines*.
Texte fondateur du droit pénal moderne, insistant sur la certitude de la peine plutôt que sur sa sévérité (dissuasion).
- Carbonnier, Jean (1995), *Droit et passion du droit sous la Ve République*, PUF.
Analyse de la sociologie juridique et du consentement des citoyens à la règle de droit.
- Hauriou, Maurice (1910), *Principes de droit public*, Larose.
Théorie de l'institution et de l'ordre social comme équilibre interne à la cité.

IV. Développement et Sécurité Humaine

- Annan, Kofi (2005), Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous, Rapport de l'ONU.

Document stratégique ayant formalisé le lien indissociable entre paix et développement économique.

- Mandela, Nelson (1994), *Un long chemin vers la liberté*, Fayard.

Source d'inspiration sur la réconciliation entre les institutions de force et les populations opprimées.

- Bayart, Jean-François (2004), *Le gouvernement du monde : Une généalogie de l'universalité*, Fayard.

Analyse de la transformation de l'État et de ses nouveaux modes de déploiement sécuritaire.

V. Rapports et Documents Institutionnels

- PNUD (2018), Rapport sur la Gouvernance de la Sécurité en Afrique de l'Ouest.

Analyse technique sur les défis de la police de proximité et de la réforme des secteurs de sécurité (RSS).

- Stiglitz, Joseph (2002), *La Grande Désillusion*, Fayard.

Critique de la gestion des biens publics et propositions pour une économie au service de la stabilité sociale.

Ces références constituent le socle de crédibilité de votre

ouvrage. Elles permettent d'ancrer le modèle béninois dans une perspective à la fois historique et universelle.

TABLES DES MATIÈRES

Préface : 7-9

Introdcution : 11-14

Chapitre 1

Les fondements constitutionnels et juridiques
de la sécurité au Bénin : 15-24

Chapitre 2

Un monde globalisé face aux nouvelles
menaces transnationales : 25-32

Chapitre 3

L'Afrique à l'épreuve de l'instabilité
sécuritaire : 33-41

Chapitre 4

Les enjeux sécuritaires contemporains
du Bénin : 43-51

Chapitre 5

Clarification conceptuelle : sécurité, production
et coproduction 53-61

Chapitre 6

La coproduction de la sécurité :

philosophie et principes directeurs 63-70

Chapitre 7

La conscientisation de la jeunesse comme
levier stratégique :..... 71-78

Chapitre 8

L'éducation civique et les réflexes
sécuritaires du citoyen :..... 79-86

Chapitre 9

L'engagement patriotique et la culture
du devoir citoyen :..... 87-94

Chapitre 10

Les domaines d'intervention du citoyen
dans la coproduction :..... 95-103

Chapitre 11

Prévention, anticipation et dissuasion :
les postures stratégiques 105-113

Chapitre 12

La modernisation et le redimensionnement
des forces de sécurité :..... 115-123

Chapitre 13

L'architecture institutionnelle de la chaîne
sécuritaire :..... 125-133

1. Le Sommet Stratégique : Le Conseil National
de Sécurité Intégrée (CNSI) 127-128

2. La Planification Régionale : Le Comité Départemental de Sécurité (CDS)	128
3. Le Pivot Opérationnel : Le Comité Communal de Sécurité (CCS)	128-129
4. La Proximité d'Action : Le Comité d'Arrondissement de Sécurité (CAS)	129
5. La Cellule de Veille : Le Comité Local de Sécurité (CLS)	129
6. L'Unité de Base : L'Ilot de Liaison Sécuritaire (ILS)	129-133

Chapitre 14

Le rôle des acteurs publics, privés et de la diaspora :	135-144
--	---------

1. L'implication stratégique des acteurs privés : Banques et GSM	138-139
2. Médias et ONG : Les architectes de la conscience sociale	139-140
3. La Diaspora : Notre bras armé intellectuel et financier	140-142
4. Le Partenariat Public-Privé (PPP) : Une nécessité stratégique	142-144

Chapitre 15

La stratégie de mobilisation des ressources
financières : 145-154

1. Le Fonds d'Appui à la Coproduction
de la Sécurité (FACS) 148

2. Les mécanismes de financement publics
et privés : Le PPP financier 148-149

3. Partenariats internationaux et
multilatéraux : Une diplomatie financière ... 149-150

4. La viabilité financière : condition du succès
du modèle 150-153

5. Conseils pratiques pour une mobilisation
efficace 153-154

Chapitre 16

Les risques et dérives à prévenir
dans la coproduction : 155-163

1. La milicisation : le cancer de la
sécurité participative 158

2. L'instrumentalisation politique et
opérationnelle 159-160

3. Le risque d'insuffisance budgétaire

et ses conséquences 160

4. Les garde-fous juridiques et institutionnels :
bâtir une digue solide 160-162

5. Conseils pour une mise en pratique
saine et sécurisée 162-163

Chapitre 17

L'Agence Béninoise de Coproduction
de la Sécurité (ABCPS) : 165-173

1. Une vision, un rôle : Devenir le pivot
de la résilience 167-168

2. Missions et responsabilités : Le triptyque
"Formation, Financement, Sensibilisation" ... 168-170

3. Organisation et déploiement :
Une structure déconcentrée 170

4. Le pilier institutionnel du pacte national 170-171

5. Mettre l'ABCPS en pratique :
Conseils aux acteurs 171-172

6. La dimension technologique : Le Centre de
Données Sécuritaires 172-173

7. L'ABCPS comme moteur de la diplomatie
sécuritaire 172-173

Chapitre 18

Vers un pacte national

Sécurité-Développement-Paix :..... 175-183

1. La symbiose stratégique : Quand la sécurité
nourrit le pain 177-178

2. Les réformes législatives : Ancrer le modèle
dans le marbre de la loi 178-179

3. Le saut éducatif et technologique :
Former le citoyen du futur 179-180

4. Le Bénin, référence africaine :
Une ambition de rayonnement 180-181

5. Conseils pour une mise en œuvre
concrète du pacte 181-182

6. L'esprit de la Coproduction : Au-delà de la
stratégie 182-183

Conclusion : Le Bénin, sentinelle

d'un nouveau monde 185-187

Références bibliographiques :..... 189-192

ISBN : 978-99982-3-219-8

Dépôt légal n°17811

Tous droits de traduction, d'adaptation,
de représentation et de reproduction
réservés pour tout pays.



Dans un contexte régional marqué par l'instabilité sécuritaire et les mutations profondes des menaces contemporaines, la sécurité ne peut plus être pensée comme l'apanage exclusif de l'État. Elle devient une responsabilité partagée, un engagement collectif et un impératif stratégique pour la survie et le développement des nations.

À travers cet essai stratégique, juridique et prospectif, Dr. Sènakpon Spéro Gouchola propose une réflexion structurée et novatrice sur la coproduction de la sécurité au Bénin. S'appuyant sur les fondements constitutionnels, l'analyse des dynamiques internationales et africaines, ainsi que sur les réalités nationales, l'auteur esquisse un modèle participatif où citoyens, institutions publiques, secteur privé et diaspora convergent ***Vers un pacte national sur la coproduction de la sécurité.***

Ce livre ne se limite pas à un diagnostic. Il offre des orientations concrètes, des mécanismes institutionnels et des garde-fous juridiques pour bâtir une architecture sécuritaire moderne, inclusive et durable.

Une œuvre de référence pour décideurs, chercheurs, forces de sécurité et citoyens engagés, convaincus qu'aucune prospérité durable n'est possible sans stabilité, et qu'aucune stabilité n'est viable sans responsabilité partagée.

www.ong-gslafrica-org
contact@ong-gslafrica-org
Tél : +2290199900064

